



**COMITE SYNDICAL
ASSEMBLEE GENERALE
18 SEPTEMBRE 2018 – 19h00**

Présents : Paul LEVILAIN, Xavier GEORGEAULT, Yves THILLOU (en suppléance de Christian LEPRETRE), Philippe HELO, Joseph SIMONNEAUX, Jean-Claude BOURGEAULT, Patricia PAITEL (en suppléance de Patrick DERVAL), Bernard CHAUVIN, Sylvana BIGOT, Joël GARCIA, Jean SZOT, Madeleine GUILLONNET, Jean-Claude LUNEL, Carole LETOURNEL, Catherine LUCAS, Frédéric MARTIN (en suppléance de Christine GARDAN), Arlette BRIEUC, Thierry LASSALLE, Didier LE CHENECHAL, Robert MALEUVRE (en suppléance d'Albert RAFFEGEAU), Jean-Marie PRINCEN, Christine PERCHER, Christiane CHOPIN, Annie MOUTEL, Pierre-Yves REBOUX, Dominique MENAND, Anne-Marie WESTER (en suppléance de Bernard AMICE).

Absents/excusés : Yves THEBAULT, Léon BONBOIS, Christèle GOUR, Robert PERROT, Daniel GENDROT, Loïc SIRODOT, Nadine DREAN, Christophe PLOTEAU, Joël SIELLER, Elif RICAUD, Rémi PITRE, Jean-Marc MALDONADO, Jean-Paul TROUBOUL, Jacqueline SOLLIER, Gilles LEFEBVRE, Gilbert MENARD, Patrick BERTIN, Pascal GUERRO, Sébastien GLO, Eric BOURASSEAU, Guy RINFRAY, Bernard TIREL, Marie-Thérèse MONVOISIN, Alain RIMASSON, Jean-Michel GAUDICHON, Laurent LE GUEHENNEC, Yvon MELLET.

Pouvoir(s) : Christèle GOUR à Joseph SIMONNEAUX, Joël SIELLER à Sylvana BIGOT, Nadine DREAN à Bernard CHAUVIN.

Assistai(en)t à la réunion :

Secrétaire de séance : Paul LEVILAIN.

Le Président procède à l'**appel** des membres. Le **quorum** étant **atteint**, il proclame la **validité** de la **séance**. Le Président **énumère** ensuite les **affaires** à l'**ordre du jour** et précise qu'il convient tout d'abord de **désigner** un **secrétaire** de **séance**. Monsieur **Paul LEVILAIN** est **désigné** et **accepte**.

Adoption du procès-verbal du Comité syndical/Assemblée générale du 14 juin 2018

L'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité, sans rectification, le procès-verbal de sa réunion du 14 juin 2018.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Vallons de Vilaine

▪ Révision du SCoT – Intégration des 4 communes ex CC Grand-Fougeray :

Rappel des objectifs poursuivis :

Les objectifs poursuivis sont :

- ✓ d'intégrer les quatre communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Grand-Fougeray (**Sainte-Anne-sur-Vilaine, Grand-Fougeray, La Dominelais, Saint-Sulpice-des-Landes**), qui se retrouvent en « zone blanche » suite au rattachement de Bretagne porte de Loire Communauté au SCoT du Pays des Vallons de Vilaine ;
- ✓ de **ne pas remettre en cause** le bénéfice de tout le travail réalisé ces deux dernières années ayant abouti à l'**approbation du SCoT** du Pays des Vallons de Vilaine le **7 juin 2017** ;
- ✓ de **ne pas refaire tous les débats** et un nouveau projet, mais d'adapter les pièces du SCoT actuel pour faciliter la bonne intégration des nouvelles communes (4 communes sur 38 / 7,5% de la population) ;
- ✓ de **faciliter l'élaboration du PLUi-H** de Bretagne porte de Loire Communauté et de s'inscrire dans son calendrier.

Rappel du calendrier de révision du SCoT :

- ✓ 4^{ème} trimestre 2017 :
Services de l'Etat : porter à connaissance et note d'enjeux ciblée sur les objectifs poursuivis
Débat PADD
- ✓ 1^{er} trimestre 2018 :
Adaptation des pièces du SCoT et réunion des Personnes Publiques Associées (PPA)
- ✓ 2nd trimestre 2018 :
Vote et arrêt du projet de SCoT révisé
- ✓ 3^{ème} trimestre 2018 :
Avis de l'Etat, des autres PPA et de l'Autorité environnementale
Mise à l'enquête publique
- ✓ 4^{ème} trimestre 2018 :
Rapport du commissaire enquêteur, bilan de l'enquête

Suite à l'arrêt du **projet de SCoT** lors du dernier **Comité syndical** du **14 juin**, le **dossier** a été **envoyé** pour **avis** à l'ensemble des Personnes Publiques Associées (**PPA**) et à l'**Autorité environnementale**. Cette dernière a accusé réception du dossier le 20 juillet et dispose d'un **déla**i de **3 mois** pour formuler son avis, soit d'ici au 20 octobre 2018. **A défaut** de réponse, comme pour les PPA, l'**avis** est réputé **favorable**.

Concernant l'**enquête publique**, le **Tribunal administratif** a **désigné** le **commissaire enquêteur**, par courrier en date du 3 août. En application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, les modalités d'**organisation** de l'**enquête** sont définies après **concertation** avec le **commissaire enquêteur**.

Une **rencontre** s'est déroulée à cet effet le **10 septembre 2018**. Après **présentation** et **échanges** sur le **contexte**, les **enjeux** et les **objectifs** de cette **révision du SCoT**, le Président informe le Comité syndical des **modalités** proposées pour le **déroulé** de l'**enquête publique** :

- **ouverture** de l'enquête le lundi **12/11/2018** ;
- **clôture** de l'enquête le samedi **15/12/2018** ;

- **registres d'enquête et permanences** dans **chaque pôle de bassin** (Bain-de-Bretagne, Guichen, Guipry-Messac, Val d'Anast) et dans le **pôle secondaire de Grand-Fougeray** :
 - le lundi 12/11/2018, de 9h à 12h : Grand-Fougeray
 - le lundi 12/11/2018, de 14h à 17h : Guipry-Messac
 - le mercredi 21/11/2018, de 9h à 12h : Val d'Anast
 - le mercredi 21/11/2018, de 14h à 17h : Guichen
 - le vendredi 07/12/2018, de 14h à 17h : Grand-Fougeray
 - le samedi 15/12/2018, de 9h à 12h : Bain-de-Bretagne

Un **point** a ensuite été fait sur le **contenu** et la **tenue** des **registres d'enquête** ainsi que sur les **mesures de publicité**.

▪ **Recours contentieux de l'association « LA PUCE » - Demande d'abrogation du SCoT :**

Pierre-Yves REBOUX indique que dans le cadre de ce recours, un projet de **mémoire en défense** a été établi par le **cabinet d'avocats COUDRAY** et doit être **produit** devant le **Tribunal Administratif** de Rennes avant le **4 novembre** prochain. Ce projet de **mémoire développe**, tant sur la **forme** que sur le **fond**, tous les **arguments** permettant de **rejeter** la **requête** de l'association.

▪ **Création d'un Supermarché et Drive E.Leclerc à Guignen : avis CDAC et recours :**

Le **Président** du **SCoT** siège à la **CDAC** et conformément aux **engagements** pris, le **Bureau** a été **consulté** pour la formulation de l'**avis** sur la **compatibilité** du projet avec le SCoT (cf. compte-rendu de Bureau du 3 juillet 2018 : avis **favorable** à l'unanimité des membres présents).

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (**CDAC**), compétente pour se prononcer sur l'Autorisation d'Exploitation Commerciale (AEC), s'est réunie le **12 juillet** dernier et a formulé un **avis favorable** (cf. résultats publiés par la Préfecture).

**AMÉNAGEMENT COMMERCIAL
juillet 2018**

C.D.A.C

RÉSULTATS

C.D.A.C. du 12 juillet 2018

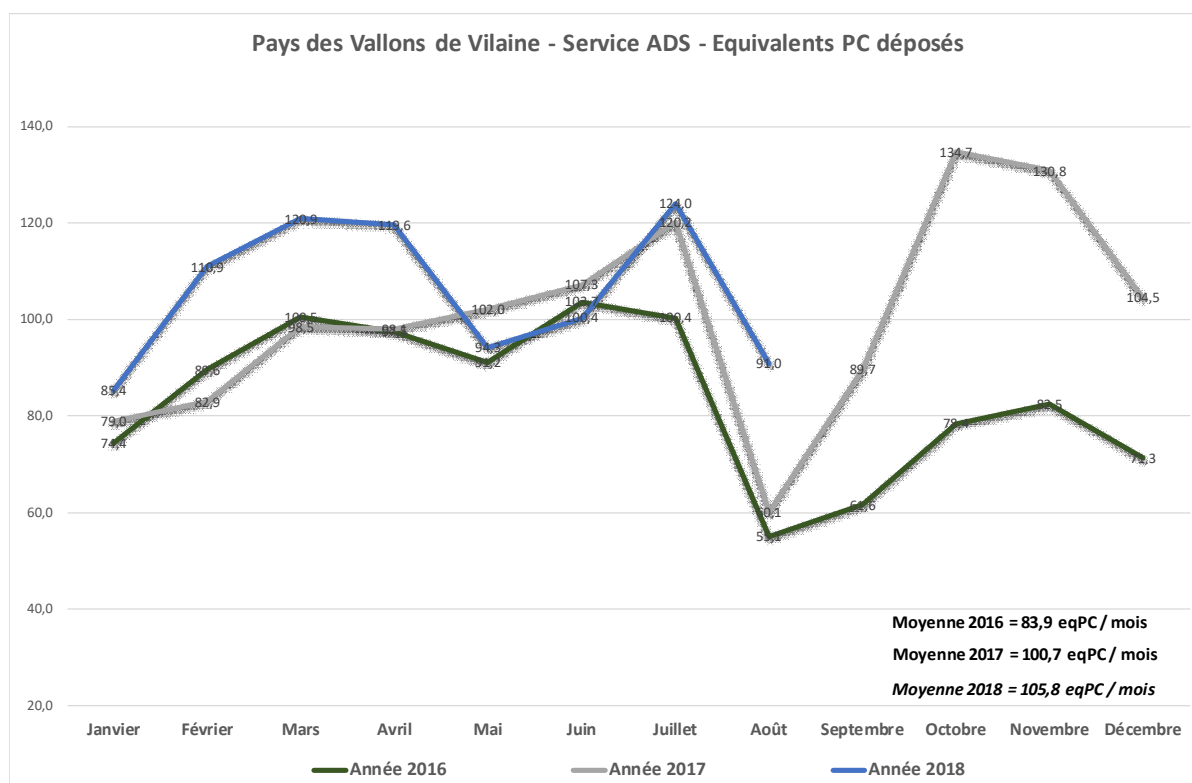
dossier N° 1294	COMMUNE : GUIGNEN			
Pétitionnaire	Création d'un supermarché d'une surface de vente totale de 2 500 m ² et d'un point permanent de retrait, par la clientèle, d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès automobile avec 4 pistes de ravitaillement et d'une surface affectée au retrait des marchandises de 292 m ² de surface de plancher à l'enseigne E. LECLERC situé sur les parcelles cadastrées section ZP 478 – 479 – 481 – 484 – 486 – 489p – Rue Jean de Saint Amador à Guignen (35 580).			
	SARL GUIGNEN DIS II 50 rue Amiral Romain Desfossé Gouesnou (29 850)			
Nombre de votants : 9	Oui : 6	Non : /	abstention(s) : 3	AVIS FAVORABLE

Pour information, l'avis de la CDAC fait l'objet de **recours** devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (**CNAC**), qui dispose d'un délai de **4 mois** pour **se prononcer**.

Urbanisme, foncier, habitat

▪ Suivi de l'activité du service d'Application du Droit des Sols (ADS) :

	Année 2016	Année 2017	Ecart n/n-1	Année 2018	Ecart n/n-1	Ecart n/n-1
Janvier	74,4	79,0	6,2%	85,4	8,1%	13,2%
Février	89,6	82,9	-7,5%	110,9	33,8%	
Mars	100,5	98,5	-2,0%	120,9	22,7%	
Avril	97,5	98,1	0,6%	119,6	21,9%	
Mai	91,2	102,0	11,8%	94,3	-7,5%	
Juin	103,7	107,3	3,5%	100,4	-6,4%	
Juillet	100,4	120,2	19,7%	124,0	3,2%	
Août	55,1	60,1	9,1%	91,0	51,4%	
Septembre	61,6	89,7	45,6%		-100,0%	
Octobre	78,4	134,7	71,8%		-100,0%	
Novembre	82,5	130,8	58,5%		-100,0%	
Décembre	71,3	104,5	46,6%		-100,0%	
Moyenne par mois	83,9	100,7	20,0%	105,8	5,1%	



Le Président relève l'activité toujours soutenue du service ADS (+13,2% d'activité supplémentaire vis-à-vis de l'année dernière sur la même période), venant corroborer les objectifs de production de logements et de croissance démographique du SCoT.

Contractualisation Europe-Région-Pays

▪ Visite du Président du Comité des régions le 11/09/2018 :

Pierre-Yves REBOUX fait part aux membres de la visite de Monsieur LAMBERT, dont la presse s'est fait l'écho (cf. article ci-dessous).

Il s'agissait pour notre CUP de témoigner de son expérience, et pour la Région Bretagne de promouvoir son modèle de gestion des fonds européens, dans la perspective de la future politique des programmes européens post 2020.

Ouest-France Bretagne
Mercredi 12 septembre 2018

Fonds européens : la méthode bretonne

C'est comme relier les deux extrémités de l'Europe. Karl-Heinz Lambertz, le président du Comité des Régions, une assemblée de l'Union européenne, a rencontré des élus locaux.

Une maison de santé pluridisciplinaire à Pléché, un nouveau restaurant scolaire à Lohéac, un plateau sportif à Guichen ou une salle de sports à La Chapelle-Bouëxic. Tous ces projets qui ont vu le jour au sud de l'Ille-et-Vilaine, dans le pays des Vallons de Vilaine, ont été financés par des fonds européens et de la Région. Grâce à une méthode désormais bien rodée en Bretagne. C'est le CUP, comme comité unique de programmation. Il rassemble des élus locaux et d'autres acteurs de la vie locale, des représentants du monde associatif par exemple. C'est une sorte de guichet unique.

Cette méthode bretonne est originale. Elle s'efforce d'apporter un peu de simplicité dans les procédures de demandes de subventions. Surtout, elle permet de prendre des décisions au plus près du terrain. Et c'est ce qu'est venu voir, mardi, Karl-Heinz Lambert, un Belge, président du Comité des Régions, l'une des assem-

blées consultatives de l'Union européenne, formée justement d'élus locaux de tous les pays de l'Union. Une visite à Guipry-Messac, comme pour tisser un lien entre une Europe lointaine, et les acteurs de terrain.

« L'Europe s'occupe de trop de détails »

Dans ce pays des Vallons de Vilaine, ce comité unique de programmation aura ainsi réparti 350 millions sur six ans (230 de la Région et 120 de l'Europe) pour soutenir, au total, une trentaine de projets. Pas rien. Karl-Heinz Lambert a manifestement pris bonne note de cette méthode bretonne qui permet de gérer les initiatives au plus proche du terrain. Et le président du Comité des Régions n'hésite pas à balayer devant la porte de l'Union européenne.

« Il faut laisser des marges de manœuvre aux niveaux local et régional car cela permet de capter la spécificité de chaque pays. L'Eu-



Karl-Heinz Lambert, au centre, avec Forough Salami à ses côtés, a apprécié la méthode bretonne de gestion des fonds européens.

rope s'occupe de trop de détails », estime Karl-Heinz Lambert. « Cela permet une approche équitable des territoires bretons », ajoute Forough Salami, vice-présidente de la Région, chargée de l'Europe.

Pierre-Yves Reboux, le président du comité unique de programmation, par ailleurs élu local dans la nouvelle

commune du Val d'Anast, a apprécié cette visite. Comme une sorte de reconnaissance pour ces élus locaux qui labourent le terrain et poussent les projets. « Nous sommes dans le concret », glisse-t-il.

Didier GOURIN.

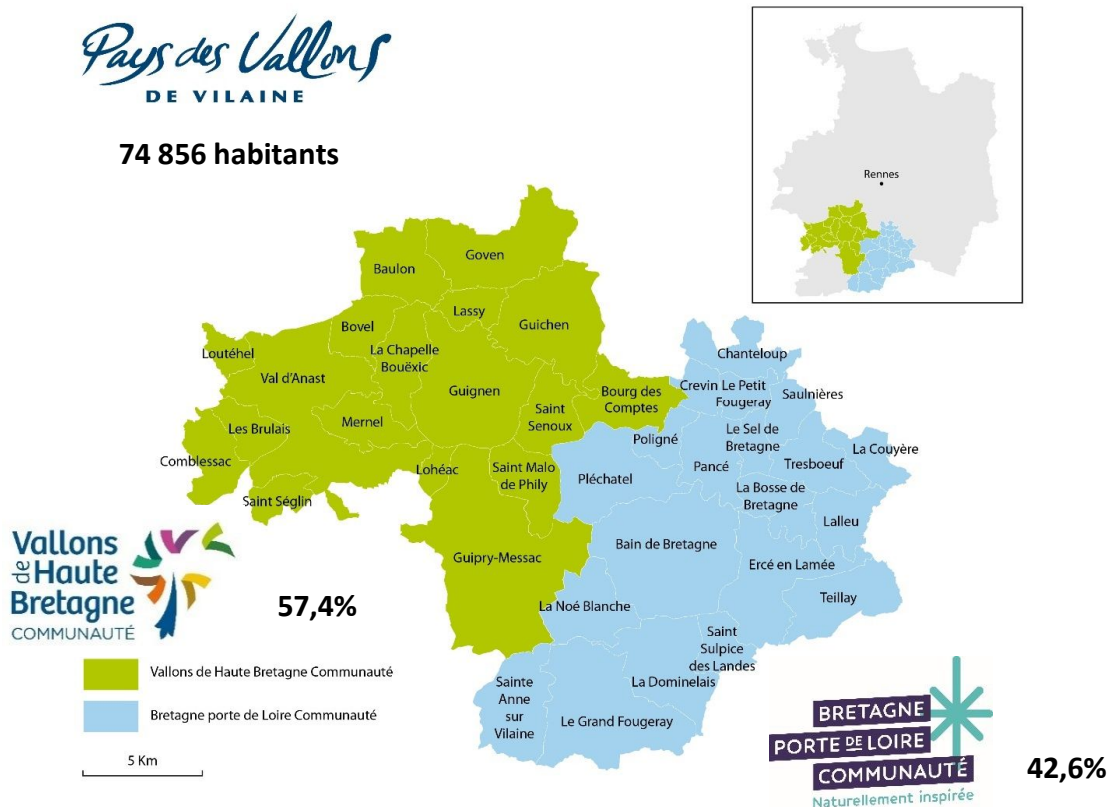
▪ Contrat de partenariat 2014-2020 : état de consommation des enveloppes :

Fonds	Priorité/Fiche action	Enveloppes
FRT	P1 : Accompagner les mutations économiques et soutenir la création d'emplois locaux	351 912,00 €
	1.1 : Favoriser l'accueil des entreprises locales	281 912,00 €
	1.2 : Soutenir l'emploi et favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande de compétences	70 000,00 €
	P2 : Concilier la dynamique du territoire avec la préservation de son identité	1 691 881,00 €
	2.1 : Revitalisation des centres bourgs	1 132 389,00 €
	2.2 : Accompagner les collectivités dans leur projet urbain	149 492,00 €
	2.3 : Développer, promouvoir et coordonner le tourisme et les loisirs nature	410 000,00 €
	P3 : Conduire la transition énergétique du territoire en réduisant l'empreinte écologique du développement et en produisant localement des ressources renouvelables	692 977,00 €
	3.1 : Accompagner la réhabilitation énergétique des équipements publics	200 000,00 €
	3.2 : Mesurer les enjeux énergétiques et climatiques du territoire, définir et soutenir un plan d'action local	30 000,00 €
	3.3 : Développer l'éco-mobilité, lutter contre l'autosolisme et favoriser l'accessibilité	462 977,00 €
Services collectifs essentiels	778 409,00 €	
	TOTAL Fonds Régionaux Territorialisés (FRT)	3 515 179,00 €
LEADER	1 : Soutenir l'innovation économique, la création et la pérennisation des entreprises et de l'emploi local	118 669,51 €
	2 : Développer l'économie touristique et les loisirs nature dans le respect de l'identité du pays	375 786,79 €
	3 : Développer une agriculture de qualité et des circuits courts	79 113,01 €
	4 : Accompagner la revitalisation des centres bourgs et proposer des formes d'aménagement plus respectueuses de l'environnement	59 334,76 €
	5 : Soutenir le développement de la multi modalité et des transports durables	148 336,89 €
	6 : Améliorer la qualité de vie des habitants du pays à travers l'accès au sport et à la culture	247 228,15 €
	7 : Assurer aux enfants et leurs familles de bonnes conditions d'accueil et agir pour une jeunesse active en mouvement et intégrée	148 336,89 €
	TOTAL LEADER	1 176 806,00 €
ITI FEDER	1.2.1 : Favoriser le développement des pratiques et culture numériques	171 429,00 €
	3.1.1 : Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables en Bretagne	178 571,00 €
	3.2.1 : Réhabiliter le parc de logement social	389 826,00 €
	3.3.1 : Soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité	183 333,00 €
	TOTAL ITI FEDER	923 159,00 €
	TOTAL CONTRAT DE PARTENARIAT	5 615 144,00 €

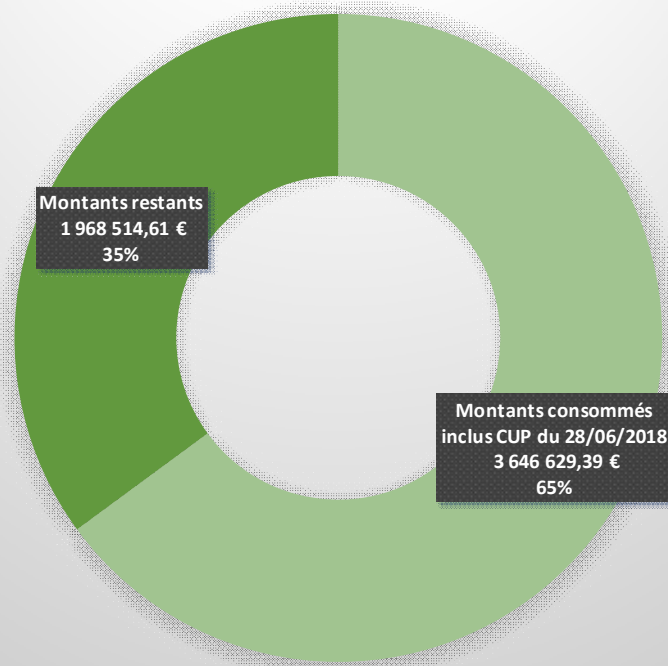
Le Président tient à rappeler la **volonté** légitime des **élus** de **respecter** dans la consommation des **enveloppes** une forme d'**équité territoriale** en fonction du **poids démographique** de chaque **EPCI**. Cette volonté a été affichée lors de l'élaboration de la candidature et a été réaffirmée plus récemment en Bureau. Sans rechercher l'équilibre fiche-action par fiche-action, il s'agit davantage de **veiller** aux **grands équilibres** du **contrat** de partenariat. Etant entendu que tous les projets déposés sont examinés en **CUP**, dont c'est le rôle d'**arbitrer** et de statuer sur chacun des **dossiers** présentés.

Répartition de la population, par EPCI :

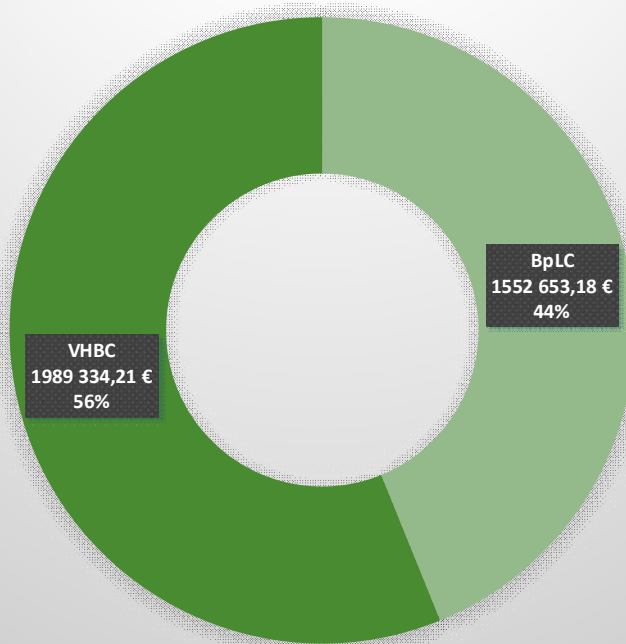
Vallons de Haute Bretagne Communauté		Bretagne porte de Loire Communauté	
Communes	Population*	Communes	Population*
Baulon	2 182	Bain-de-Bretagne	7 335
Bourg-des-Comptes	3 241	La Bosse de Bretagne	647
Bovel	600	Chanteloup	1 845
Les Brulais	535	La Couyère	512
La Chapelle-Bouëxic	1 406	Crevin	2 707
Comblessac	698	La Dominelais	1 350
Goven	4 422	Ercé-en-Lamée	1 504
Guichen	8 231	Grand-Fougeray	2 462
Guignen	3 821	Lalleu	587
Lassy	1 613	La Noë-Blanche	981
Lohéac	657	Pancé	1 156
Loutehel	263	Le Petit-Fougeray	895
Val-d'Anast	3 908	Pléchâtel	2 769
Mernel	1 047	Poligné	1 182
Guipry-Messac	6 888	Sainte-Anne-sur-Vilaine	991
Saint-Malo-de-Phily	1 091	Saint-Sulpice-des-Landes	792
Saint-Séglin	546	Saulnières	736
Saint-Senoux	1 822	Le Sel-de-Bretagne	1 091
TOTAL	42 971	Teillay	1 072
*dernière population légale (population municipale 2015)		Tresboeuf	1 271
		TOTAL	31 885
		*dernière population légale (population municipale 2015)	



Contrat de partenariat 2014-2020 : tous fonds confondus = 5 615 144,00 €



Répartition des montants consommés, par EPCI
(tous fonds confondus, inclus CUP du 28/06/2018)



Liste complète des projets financés

(tous fonds confondus, inclus CUP du 28/06/2018)

Nom du projet	Porteur de projet	Rattachement commune	Rattachement EPCI	Subvention allouée (CP 2014-2020)
Réhabilitation résidence Molière à Bain de Bretagne	Espacil Habitat	Bain de Bretagne	BpLC	33 667,00 €
Revitalisation de la place de la République	Bain de Bretagne	Bain de Bretagne	BpLC	100 000,00 €
Construction de salles de danse et d'expression corporelle	Bain de Bretagne	Bain de Bretagne	BpLC	100 000,00 €
Halte garderie	Bain de Bretagne	Bain de Bretagne	BpLC	100 000,00 €
Aménagement espace public	Chanteloup	Chanteloup	BpLC	60 000,00 €
Parc de loisirs multi-activités	SAS KAMPUS 137	Crevin	BpLC	100 000,00 €
Réhabilitation thermique de la salle de sports Bréhat	Crevin	Crevin	BpLC	88 864,00 €
Réhabilitation de logements sociaux à Crevin	Espacil Habitat	Crevin	BpLC	55 514,72 €
Nouvelles animations pour la fête médiévale	Comité des fêtes médiévales	Grand Fougeray	BpLC	23 731,00 €
Ecole neuve et réha médiathèque	La Couyère	La Couyère	BpLC	52 000,00 €
Réhabilitatoin résidence Bellevue à Lalleu	Espacil Habitat	Lalleu	BpLC	30 591,00 €
Les P'tits fous de lecture	La Bande à Bullos	Le Petit Fougeray	BpLC	4 828,96 €
Création d'une voie piétonne	Le Petit Fougeray	Le Petit Fougeray	BpLC	15 000,00 €
Aménagement centre bourg	Le Sel de Bretagne	Le Sel de Bretagne	BpLC	100 000,00 €
Réalisation d'une salle de sport à énergie positive	Le Sel de Bretagne	Le Sel de Bretagne	BpLC	100 000,00 €
Développement d'un pôle d'équipements de loisirs nature et sportifs pour dynamiser l'attractivité touristique du site du Tertre Gris	Pancé	Pancé	BpLC	50 000,00 €
Etude urbaine	Pancé	Pancé	BpLC	5 930,00 €
Construction d'une maison de santé	Pléchâtel	Pléchâtel	BpLC	100 000,00 €
Construction d'une boulangerie	Pléchâtel	Pléchâtel	BpLC	60 000,00 €
Réhabilitation de la mairie en boulangerie	Poligné	Poligné	BpLC	60 000,00 €
Maison des associations et Skate park	Teillay	Teillay	BpLC	50 000,00 €
Aménagement d'un espace intergénérationnel	Teillay	Teillay	BpLC	20 514,00 €
Aire de loisirs	Tresboeuf	Tresboeuf	BpLC	24 000,00 €
Musée E.Aulnette et Mines de la Brutz	BpLC		BpLC	39 000,00 €
Extension du Steriad	BpLC		BpLC	150 000,00 €
Fonds DVD	BpLC		BpLC	29 012,50 €
Réhabilitation de 12 logements locatifs sociaux Résidence Les Fresnes à Guichen	Neotoa	Guichen	VHBC	49 262,57 €
Aménagement d'une voie douce	Guichen	Guichen	VHBC	50 000,00 €
Festival Vents de Vilaine	Association Phare Ouest	Guichen	VHBC	22 087,50 €
Coopérative Jeunes Majeurs	Vallons Solidaires	Guichen	VHBC	9 740,00 €
Construction de 8 logements locatifs sociaux	Espacil Habitat	Guichen	VHBC	100 000,00 €
Réhabilitation thermique de 40 logements sociaux	Neotoa	Guichen	VHBC	201 415,42 €
Parcours de santé à vocation de loisirs natures et touristiques	Guichen	Guichen	VHBC	13 332,00 €
Les 250 ans du Pont de Pont-Réan	Tous sur le Pont	Guichen	VHBC	6 213,00 €
Construction d'un groupe scolaire	Guignen	Guignen	VHBC	100 000,00 €
Aménagement des parcs arborés de Guipry-Messac	Guipry Messac	Guipry Messac	VHBC	60 000,00 €
Les toues de la vilaine	Steve Perraud	Guipry Messac	VHBC	104 500,00 €
Chambres d'étapes	Guipry Messac	Guipry Messac	VHBC	60 000,00 €
Etude de revitalisation	Guipry Messac	Guipry Messac	VHBC	24 780,00 €
Construction d'une salle de sport innovante	La Chapelle Bouëxic	La Chapelle Bouëxic	VHBC	62 655,00 €
Construction d'un pôle intergénérationnel	Lassy	Lassy	VHBC	100 000,00 €
Aménagement sur site du Rallycross	Association Sportive du Rallycross de Lohéac	Lohéac	VHBC	56 100,00 €
Restaurant scolaire et salle multifonctions	Lohéac	Lohéac	VHBC	94 528,00 €
Création d'un terrain multisports	Loutehel	Loutehel	VHBC	19 000,00 €
Aménagement et sécurisation du centre-bourg	Saint Senoux	Saint Senoux	VHBC	80 000,00 €
La semaine des P'tits Lézards	Les P'tits Lézards	Saint Senoux	VHBC	16 802,50 €
Construction d'un restaurant scolaire	Saint Senoux	Saint Senoux	VHBC	100 000,00 €
Etude préalable pour la réalisation d'un schéma d'aménagement du coeur de bourg et d'une opération d'aménagement à Maure de Bretagne	Val d'Anast	Val d'Anast	VHBC	22 000,00 €
Aménagement du centre-bourg - tranche 1	Val d'Anast	Val d'Anast	VHBC	58 260,00 €
Festival d'humour Les Cambrouss'ries	Art Maure Spectacles	Val d'Anast	VHBC	12 213,22 €
Création d'un pôle cheval	Société des courses	Val d'Anast	VHBC	75 000,00 €
Aménagement du centre bourg de Campel - tranche 2	Val d'Anast	Val d'Anast	VHBC	41 740,00 €
Halte TER Guichen - Bourg des Comptes	VHBC		VHBC	144 000,00 €
Rénovation du plateau sportif du COSEC	VHBC		VHBC	49 872,00 €
Diagnostic jeunesse	VHBC		VHBC	10 000,00 €
Etude de mobilité globale à l'échelle de VHBC	VHBC		VHBC	15 000,00 €
ALSH - La Chapelle Bouëxic	VHBC		VHBC	51 000,00 €
Mise en réseau des bibliothèques	VHBC		VHBC	85 000,00 €
Halte TER Guichen - Bourg des Comptes	VHBC		VHBC	94 833,00 €
Conseil en urbanisme partagé du Pays	Pays des Vallons de Vilaine			104 642,00 €
			TOTAL	3 646 629,39 €

Etat détaillé des montants consommés par enveloppe et priorité/fiche action (inclus CUP du 28/06/2018)

Fonds	Priorité/Fiche action	Enveloppes	Montants consommés inclus CUP du 28/06/2018	Montants restants	
FRT	P1 : Accompagner les mutations économiques et soutenir la création d'emplois locaux	351 912,00 €	159 740,00 €	192 172,00 €	
	1.1 : Favoriser l'accueil des entreprises locales	281 912,00 €	150 000,00 €	131 912,00 €	
	1.2 : Soutenir l'emploi et favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande de compétences	70 000,00 €	9 740,00 €	60 260,00 €	
	P2 : Concilier la dynamique du territoire avec la préservation de son identité	1 691 881,00 €	1 446 991,00 €	244 890,00 €	
	2.1 : Revitalisation des centres bourgs	1 132 389,00 €	1 120 936,00 €	11 453,00 €	
	2.2 : Accompagner les collectivités dans leur projet urbain	149 492,00 €	49 492,00 €	100 000,00 €	
	2.3 : Développer, promouvoir et coordonner le tourisme et les loisirs nature	410 000,00 €	276 563,00 €	133 437,00 €	
	P3 : Conduire la transition énergétique du territoire en réduisant l'empreinte écologique du développement et en produisant localement des ressources renouvelables	692 977,00 €	342 624,00 €	350 353,00 €	
	3.1 : Accompagner la réhabilitation énergétique des équipements publics	200 000,00 €	88 864,00 €	111 136,00 €	
	3.2 : Mesurer les enjeux énergétiques et climatiques du territoire, définir et soutenir un plan d'action local	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	
	3.3 : Développer l'éco-mobilité, lutter contre l'autosolisme et favoriser l'accessibilité	462 977,00 €	253 760,00 €	209 217,00 €	
	Services collectifs essentiels	778 409,00 €	649 183,00 €	129 226,00 €	
	TOTAL Fonds Régionaux Territorialisés (FRT)		3 515 179,00 €	2 598 538,00 €	916 641,00 €
	LEADER	1 : Soutenir l'innovation économique, la création et la pérennisation des entreprises et de l'emploi local	118 669,51 €	- €	118 669,51 €
2 : Développer l'économie touristique et les loisirs nature dans le respect de l'identité du pays		375 786,79 €	108 300,50 €	267 486,29 €	
3 : Développer une agriculture de qualité et des circuits courts		79 113,01 €	- €	79 113,01 €	
4 : Accompagner la revitalisation des centres bourgs et proposer des formes d'aménagement plus respectueuses de l'environnement		59 334,76 €	55 150,00 €	4 184,76 €	
5 : Soutenir le développement de la multi modalité et des transports durables		148 336,89 €	- €	148 336,89 €	
6 : Améliorer la qualité de vie des habitants du pays à travers l'accès au sport et à la culture		247 228,15 €	216 857,18 €	30 370,97 €	
7 : Assurer aux enfants et leurs familles de bonnes conditions d'accueil et agir pour une jeunesse active en mouvement et intégrée		148 336,89 €	114 000,00 €	34 336,89 €	
TOTAL LEADER		1 176 806,00 €	494 307,68 €	682 498,32 €	
ITI FEDER	1.2.1 : Favoriser le développement des pratiques et culture numériques	171 429,00 €	- €	171 429,00 €	
	3.1.1 : Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables en Bretagne	178 571,00 €	- €	178 571,00 €	
	3.2.1 : Réhabiliter le parc de logement social	389 826,00 €	370 450,71 €	19 375,29 €	
	3.3.1 : Soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité	183 333,00 €	183 333,00 €	- €	
	TOTAL ITI FEDER		923 159,00 €	553 783,71 €	369 375,29 €
TOTAL CONTRAT DE PARTENARIAT		5 615 144,00 €	3 646 629,39 €	1 968 514,61 €	

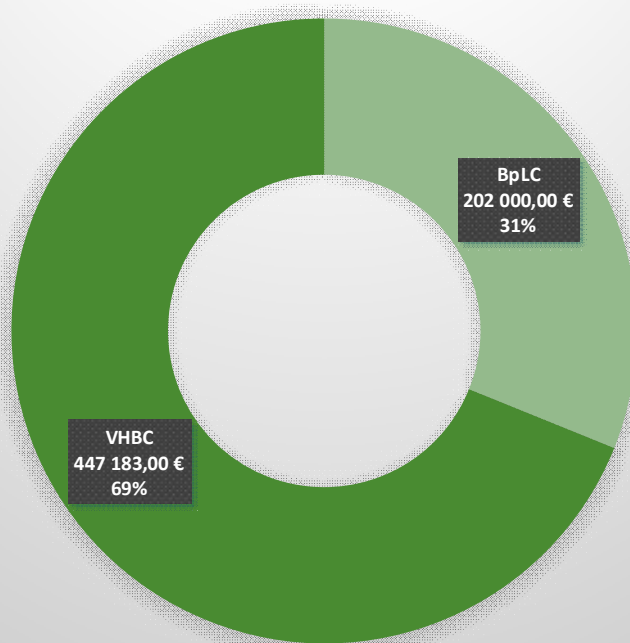
Une **attention particulière** est à porter sur l'axe « **Services collectifs essentiels** » des **Fonds Régionaux Territorialisés (FRT)**. Les **FRT** sont **fongibles** entre les **3 priorités** du contrat (possibilités de basculer des fonds d'une priorité à l'autre **sans toutefois dénaturer le contrat**), ce qui laisse une **relative souplesse** en matière de **gestion**. L'axe « **Services collectifs essentiels** » est quant à lui **plafonné et figé**. L'**application** du principe d'**équité** territoriale entre **EPCI** est également souhaitée **sur cet axe**, orienté principalement vers le **financement** des **équipements publics** dédiés à la **jeunesse**, le **sport** et la **culture**. Compte-tenu de l'état de consommation de l'enveloppe sur cet axe (cf. infra), de **nouveaux projets** financés sur **VHBC** ne permettraient **pas de respecter** cette **équité** territoriale. Toutefois, **certain projets**, s'ils sont **éligibles**, pourraient être **(ré)orientés** vers des fonds européens **LEADER**.

Liste des projets financés sur l'axe SCE

Nom du projet	Porteur de projet	Rattachement commune	Rattachement EPCI	Subvention allouée au titre du FRT
Construction de salles de danse et d'expression corporelle	Bain de Bretagne	Bain de Bretagne	BpLC	100 000,00 €
Ecole neuve et réha médiathèque	La Couyère	La Couyère	BpLC	52 000,00 €
Maison des associations et Skate park	Teillay	Teillay	BpLC	50 000,00 €
Construction d'un groupe scolaire	Guignen	Guignen	VHBC	100 000,00 €
Construction d'une salle de sport innovante	La Chapelle Bouëxic	La Chapelle Bouëxic	VHBC	62 655,00 €
Construction d'un pôle intergénérationnel	Lassy	Lassy	VHBC	70 000,00 €
Restaurant scolaire et salle multifonctions	Lohéac	Lohéac	VHBC	74 528,00 €
Création d'un terrain multisports	Loutehel	Loutehel	VHBC	19 000,00 €
Construction d'un restaurant scolaire	Saint Senoux	Saint Senoux	VHBC	100 000,00 €
ALSH - La Chapelle Bouëxic	VHBC		VHBC	21 000,00 €

Axe SCE, montants consommés, par EPCI

(inclus CUP du 28/06/2018)



Pour le **prochain** Comité Unique de Programmation (**CUP**), qui se tiendra le jeudi **20 septembre**, il sera nécessaire d'opérer des **transferts d'enveloppes** entre priorités et/ou **fiches actions** concernant les **FRT**. La fiche action 2.1, dédiée à la **revitalisation des centres bourgs**, est fortement sollicitée.

Transition énergétique

- Lancement opérationnel de la Plate-forme Locale de Rénovation de l'Habitat (PLRH) : Espace Rénov' Habitat :

Le Président donne la parole à Julien RIOU, Chargé de missions transition énergétique, et Aurélie HUBERT, Conseillère Energie/Habitat, pour la **présentation** globale de l'**équipe** et de l'**organisation** du **service** (parcours, supports de travail et de communication, ...) **(cf. document de présentation en annexe)**.

Espace Rénov' Habitat

Pays des Vallons
DE VILAINE

Des travaux, un projet ?

 **Faites des économies d'énergie**

Contactez votre conseiller
02 99 57 02 20
(prix d'un appel local)

www.espacerenovhabitat-paysdesvallonsdevilaine.fr

Un service public de proximité accessible à tous
(aucune condition de ressources)

Soutenu et financé par :

Région BRETAGNE, ADEME, Ministère de la Transition Écologique et du Territoire, BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ, Vallons de Haute Bretagne COMMUNAUTÉ

En partenariat avec :

adil de l'Ille-et-Vilaine, FAIRE TOUS ÉCO-CITOYENS, Rénov' Habitat Bretagne

Flyer (recto)

Espace Rénov' Habitat

Pays des Vallons
DE VILAINE

Un accompagnement personnalisé
qui s'adapte à **votre projet**



Contactez l'**Espace Rénov' Habitat**

02 99 57 02 20

www.espacerenovhabitat-paysdesvallonsdevilaine.fr



Votre **conseiller énergie-habitat** analyse
votre demande et vous recontacte



Nous échangeons pour définir **votre projet**
(diagnostic, scénarios de travaux, devis,...)



Nous établissons un **plan de financement**
avec un **conseiller ADIL** (aides, prêts,...)



Vous sélectionnez les **artisans** et engagez la
réalisation de vos **travaux**



Nous vous **suivons** après vos travaux
(consommation d'énergie, éco-gestes,...)



Images et conception graphique : Pays des Vallons de Vilaine

Flyer (verso)

Espace Rénov' Habitat

Pays des Vallons
DE VILAINE

Des travaux,
un projet ?



Faites des économies
d'énergie

Un service public de proximité accessible à tous
(aucune condition de ressources)



02 99 57 02 20



www.espacerenovhabitat-paysdesvallonsdevilaine.fr



Encart

Interrogés sur les financements, il est rappelé que l'**Espace Rénov' Habitat** est financé jusqu'au **31/12/2021**, à hauteur d'environ 50% (**55,5%** exactement) par des aides de l'**Etat (via l'ADEME)** et de la **Région Bretagne** (cf. plan de financement dans le document annexe). Le Président précise que la **cotisation 2018 au Pays** est restée **identique** malgré la mise en place de la PLRH, grâce à certaines marges de manœuvre dégagées. Par ailleurs, il a été acté qu'une **partie des primes CEE TEPCv** (cf. infra) reviennent au Pays pour **financer** les actions liées à la **transition énergétique** (Plate-forme Locale de Rénovation de l'Habitat ou d'autres actions du Plan Climat Air Energie Territorial). Pour rappel, la prime CEE TEPCv équivaut à 107,7% des dépenses des travaux éligibles : 92% de ces **primes** reviennent aux collectivités et le solde (**15,7%**) revient au **Pays**.

Concernant la communication, il est confirmé que le « **kit de communication** » (articles, encart, visuels du flyer) sera **adressé dès demain** à l'ensemble des **collectivités** pour leurs différentes **publications**. Le Président indique que des **points presse** seront programmés d'ici la fin de l'année dans chacune des **5 permanences** de l'**Espace Rénov' Habitat** (Bain-de-Bretagne, Grand-Fougeray, Guichen, Guipry-Messac et Val d'Anast), où chaque **Maire** et **Président d'EPCI** seront conviés. Il s'agit d'**informer** et de toucher le **maximum** de **public** possible.

▪ Développement local de la méthanisation :

Rappel :

Le **Pays** des Vallons de Vilaine **s'est associé** à la **Chambre d'Agriculture** de Bretagne pour la mise en place d'un cycle de **3 réunions** portant sur l'**émergence de projets de méthanisation** sur le territoire, dans le cadre d'une **démarche expérimentale interrégionale**.

L'idée est d'aborder le sujet très en amont en conviant autour de la table des élus, des acteurs du monde agricole, des entreprises, des associations et des citoyens pour partager une vision, poser l'ensemble des questions et identifier des perspectives pour le développement de ces projets.

La **première réunion** s'est déroulée le **6 avril**, la **deuxième** le **17 mai** et la **dernière** le **14 juin**.

Olivier GIRMA, Chargé d'animation territoriale à la **Chambre d'Agriculture** présente à l'assemblée délibérante la **restitution** des **ateliers** du premier semestre et réalise un **point des projets émergents** sur le Pays des Vallons de Vilaine (**cf. document de présentation en annexe**).

Pierre-Yves REBOUX le remercie pour ce **travail partenarial**, ayant **abouti** à des éléments **concrets** pour engager davantage le territoire dans sa **transition énergétique**, et pouvant aussi répondre à des **enjeux de diversification** d'activités pour certains **agriculteurs**. A ce stade, le Président estime que le **rôle du Pays** se situe à deux **niveaux** :

1. dans l'**accompagnement** et le **soutien** des porteurs de **projets détectés** : dans le **suivi** des **agriculteurs** et des projets d'une part ; et d'autre part dans le **soutien financier** possible de l'**étude de faisabilité** des projets de **méthanisation** via le **contrat de partenariat** (taux plafonné à **50%**) (*un porteur de projet est déjà en cours d'élaboration de son dossier de demande de subvention*) ;
2. dans l'**acceptabilité** des projets de **méthanisation** sur le territoire : les **réticences** ou **craintes** sont réelles de la part d'une partie de la **population**, notamment celle **voisine** des **projets**, et peuvent **entraver** la concrétisation de certains **projets**. Il est donc **primordial** que les **élus**, directement interpellés sur ces projets, puissent **rassurer** et apporter leur **soutien politique**. A ce titre, le Président suggère que les élus **participent** à des **visites d'installations**, régulièrement **organisées** par la Chambre d'Agriculture, ou à celle qui est en programmation par le Pays. Le **Conseil de développement** a également un **rôle à jouer**

vis-à-vis des **citoyens**. Il est aussi précisé que les **projets détectés** sont de « **petits** » projets de **méthanisation**, dont les impacts et l'acceptabilité sur le territoire n'ont aucune commune mesure avec certains « **gros** » projets, dont il n'est **pas question ici**.

▪ **Informations diverses :**

○ **COPIL Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :**

La **réunion** du **COPIL** s'est déroulée le mercredi **12 septembre dernier** et a été principalement consacrée aux points évoqués ci-avant.

Deux autres points ont été abordés :

- À la demande et en présence du **Sous-Préfet de Redon**, la question de l'**évaluation environnementale du PCAET**. Afin de **ne pas entraver les actions** qui se mettent en place, nous pourrions bénéficier d'une « **dispense** », **sous réserve** d'enclencher une **mise à jour** du PCAET à **horizon 2020 ou 2021**. Un **courrier officiel** des services de l'**Etat** nous sera adressé dans ce sens prochainement.
- La question de l'**arrêt** du **service** de Conseil en Energie Partagé (**CEP**) du **Département d'Ille-et-Vilaine** suite à la suppression de la clause générale de compétence des départements. L'**impact** de cet arrêt est **différent** en fonction de l'**adhésion ou non** des **communes** et/ou des **EPCI** et de l'**état d'avancement** des missions et **dossiers** confiés au **CEP**. L'**enjeu** est de **s'interroger** si le **Pays** peut **suppléer le CEP**, sur **tout ou partie** de ses **missions**, pour les **collectivités** qui en feraient la **demande**, et avec **quels moyens**. Cette **réflexion** doit être **menée** dans les prochains mois, **avant l'arrêt définitif du CEP** prévu fin **mars 2019** au plus tard.

○ **Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) :**

Rappel :

Le **Pays** des Vallons de Vilaine a été **labellisé** Territoire à Energie Positive pour la croissance verte (**TEPcv**). A ce titre, le territoire peut valoriser des Certificats d'Economies d'Energie (**CEE**) dans la limite d'un **plafond** de **1 050 000 €**. La **prime CEE TEPcv** équivaut à **107,7%** des **dépenses** des travaux **éligibles**. **92%** de ces primes reviennent aux **collectivités** et le **solde (15,7%)** revient au **Pays** pour **financer** les actions liées à la **transition énergétique** (Plate-forme Locale de Rénovation de l'Habitat ou d'autres actions du Plan Climat Air Energie Territorial). Sont éligibles les **opérations achevées** au plus tard le **31 décembre 2018** et réalisées conformément aux fiches d'opérations standardisées portant notamment sur les **travaux de rénovation** de l'**éclairage public** et l'**isolation** ou le changement de **chauffage** pour les **bâtiments publics**.

Le **plafond** de l'enveloppe est **atteint** et les dossiers sont en cours de finalisation pour leur dépôt sur la plateforme **EMMY** par notre prestataire **GEO PLC**. Les pièces du dossier et notamment les **factures acquittées**, pièces maîtresses, doivent impérativement **respecter** un certain **formalisme**. Un mail de **rappel** a été **adressé** dans ce sens aux **bénéficiaires**. Notre **premier dépôt** de CEE, effectué le **25 avril** dernier, a d'ailleurs fait l'objet d'un **contrôle aléatoire poussé** par le **pôle national des CEE**. Cela **explique le retard** dans l'instruction et donc le versement des primes, pour lequel nous n'avons toujours pas de date précise.

Attention, la valorisation de **CEE « classiques »** reste toujours **possible** pour de **nouveaux projets de travaux**. Moins avantageux que les CEE « TEPcv » mais tout de même intéressants, il

est proposé de **poursuivre** la **valorisation** de CEE « classiques » au niveau du **Pays**, sur la **même** logique de **fonctionnement** (devis, cotations, regroupement des factures acquittées pour massification, etc.).

Informations et questions diverses

▪ Modifications des **délégations** du **Président** aux **Vice-présidents** :

Rappel des délégations :

Joël SIELLER :	- Transition énergétique - Contractualisation Europe-Région-Pays*
<i>Isabelle LE CHEVALIER</i> <i>(poste vacant depuis sa démission)</i>	- Tourisme, patrimoine et culture
Nadine DREAN	- Urbanisme, foncier, habitat - Transports, mobilités
Jean-Marie PRINCEN	- Emploi, insertion et formation - Agriculture

Le Président présente aux membres les nouvelles délégations en vigueur :

Nouvelles délégations :

Joël SIELLER :	- Transition énergétique
Nadine DREAN	- Tourisme, patrimoine et culture
Jean-Marie PRINCEN	- Urbanisme, foncier, habitat - Transports, mobilités - Agriculture

** la Contractualisation Europe-Région-Pays n'est plus déléguée et est assurée par le Président*

Conseil de développement

▪ **Saisine du Pays auprès du Conseil de développement (de Pays) - Feuille de route 2018-2020 :**

Pierre-Yves REBOUX présente à l'Assemblée délibérante les **saisines** adressées au **Conseil de développement**, discutées et **validées** lors de la réunion de **Bureau** du **3 juillet dernier**.

Rappel :

Le Conseil de Développement (CD) de Pays est un espace de démocratie participative qui vient en appui à la réflexion sur les projets et sujets du Pays des Vallons de Vilaine, dans une logique de développement durable du territoire.

Le CD peut être saisi (« saisine ») ou se saisir (« auto-saisine ») de toute question d'intérêt de Pays et est consulté sur ses principales orientations. Il formule des avis, des propositions ou recommandations, qui sont présentés aux élus.

Le CD a été associé à l'élaboration et est signataire du contrat de partenariat 2014-2020 Europe/Région/Pays. Des membres du CD siègent au Comité Unique de Programmation (CUP) afin de sélectionner les projets éligibles aux aides de la Région Bretagne ou de l'Europe.

Contractualisation Europe-Région-Pays

- **Saisine générale** : comme il l'a été pour le contrat de partenariat 2014-2020, le **CD** de Pays sera de nouveau **partie prenante** et se montrera force de proposition dans l'élaboration d'une **nouvelle candidature pour la prochaine période de contractualisation**.
- **Saisine particulière** : dans la poursuite du **travail mené** par le **CD** du Pays en 2016-2017 sur le **monde associatif** du territoire, il est proposé au CD, dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle candidature :
 - o de poursuivre le travail d'**interconnaissance** du milieu associatif du territoire ;
 - o d'**identifier** et formaliser les champs d'**actions** (thématiques, projets, ...), les **besoins** et les **attentes** des associations du territoire ;
 - o de **formuler** des avis, **propositions** ou recommandations sur la manière de **satisfaire** ces **besoins et attentes** dans le futur **contrat de partenariat**, en les **hiérarchisant/priorisant**.

Transition énergétique

- **Saisine générale** : le CD de Pays a été associé à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et des représentants du **CD** siègent au **Comité de Pilotage PCAET**. Le CD pourra ainsi être relai et mener des **réflexions transversales** en partenariat avec les acteurs du territoire, notamment sur les formes novatrices d'implication des citoyens.
- **Saisine particulière** : l'objectif stratégique 2.3 du PCAET est de sensibiliser et mobiliser les citoyens. Il est proposé au CD de répondre à cet objectif stratégique en menant les **actions 19 et 20** du plan d'actions du **PCAET**, à savoir :
 - o **Mobiliser les citoyens grâce à une stratégie d'information locale sur la transition énergétique du territoire** ;
 - o **Transmettre l'envie de la transition énergétique à nos enfants**.

Aménagement du territoire

- **Saisine générale** : en écho aux travaux menés dans le cadre du **SCoT**, une réflexion a été initiée en 2016 par le **CD** de Pays sur « **comment habiter son territoire rural demain ?** » avec l'intervention de la géographe nantaise Valérie Jousseume. Ce travail mérite d'être poursuivi avec une **réflexion** autour de la problématique des **liens** entre les **métropoles** et les **territoires environnants**.

La **métropolisation** est un phénomène **indéniable**, qui tend à s'accroître. Le **Pays** des Vallons de Vilaine jouit d'une **dynamique** démographique **importante**, liée notamment à sa situation géographique à proximité de l'**aire métropolitaine rennaise**. Cette situation peut à la fois être un **atout**, permettant au territoire de tirer profit des **dynamiques de développement associées**, comme un **inconvenient** en faisant de lui un espace de **périurbanisation**.

Il est proposé au **CD** d'apporter une **contribution citoyenne**, s'appuyant au besoin sur des compétences d'experts (universitaires, etc.), des témoignages, ... :

- sur le **positionnement** du **Pays** des Vallons de Vilaine dans l'**espace métropolitain**, voire inter métropolitain ;
 - sur les formes de **coopération envisageables** entre les territoires ;
 - et sur les **thématiques** et sujets qui pourront en **décliner**.
- **Saisine particulière** : le Pays des Vallons de Vilaine assure une mission de **conseil « en urbanisme partagé »** auprès des collectivités et les **dynamiques de centralités** sont au **cœur** des **enjeux** d'aménagement des territoires. La **revitalisation des centres-bourgs** couvre un large champ d'actions et d'interventions et l'**implication citoyenne** constitue une **plus-value** certaine aux projets de **dynamisation** des **centres-bourgs**.
Il est proposé au **CD** d'émettre des **préconisations** sur le **rôle des habitants** dans les dynamiques de **revitalisation** des **centres-bourgs**. Ces préconisations pourront **mettre en exergue** des **innovations** en matière de **participation citoyenne**.

----- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée -----

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Paul LEVILAIN

Signé

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU
PAYS DES VALLONS DE VILAINE**
12, rue Blaise Pascal
ZAE de la Lande rose
BP 88051 - 35580 GUICHEN

Le Président,
Monsieur Pierre-Yves REBOUX



PLATEFORME LOCALE DE RÉNOVATION DE L'HABITAT : LANCEMENT DE L'

Espace Rénov' Habitat

Pays des Vallons
DE VILAINE

www.paysdesvallonsdevilaine.fr



Espace Rénov' Habitat : Contexte

Action phare du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Un appel à projet régional tripartite



Un réseau régional de 13 plateformes actives



www.paysdesvallonsdevilaine.fr



Lancement de l'Espace Rénov' Habitat

- **Aurélie HUBERT** – Conseillère énergie-habitat
 - **Missions** : conseil et accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation.
 - **Profil** : technicienne énergétique et en thermique du bâtiment
 - **Expériences** : en bureau d'étude thermique, en plateforme locale de rénovation de l'habitat et en Espace Info Energie

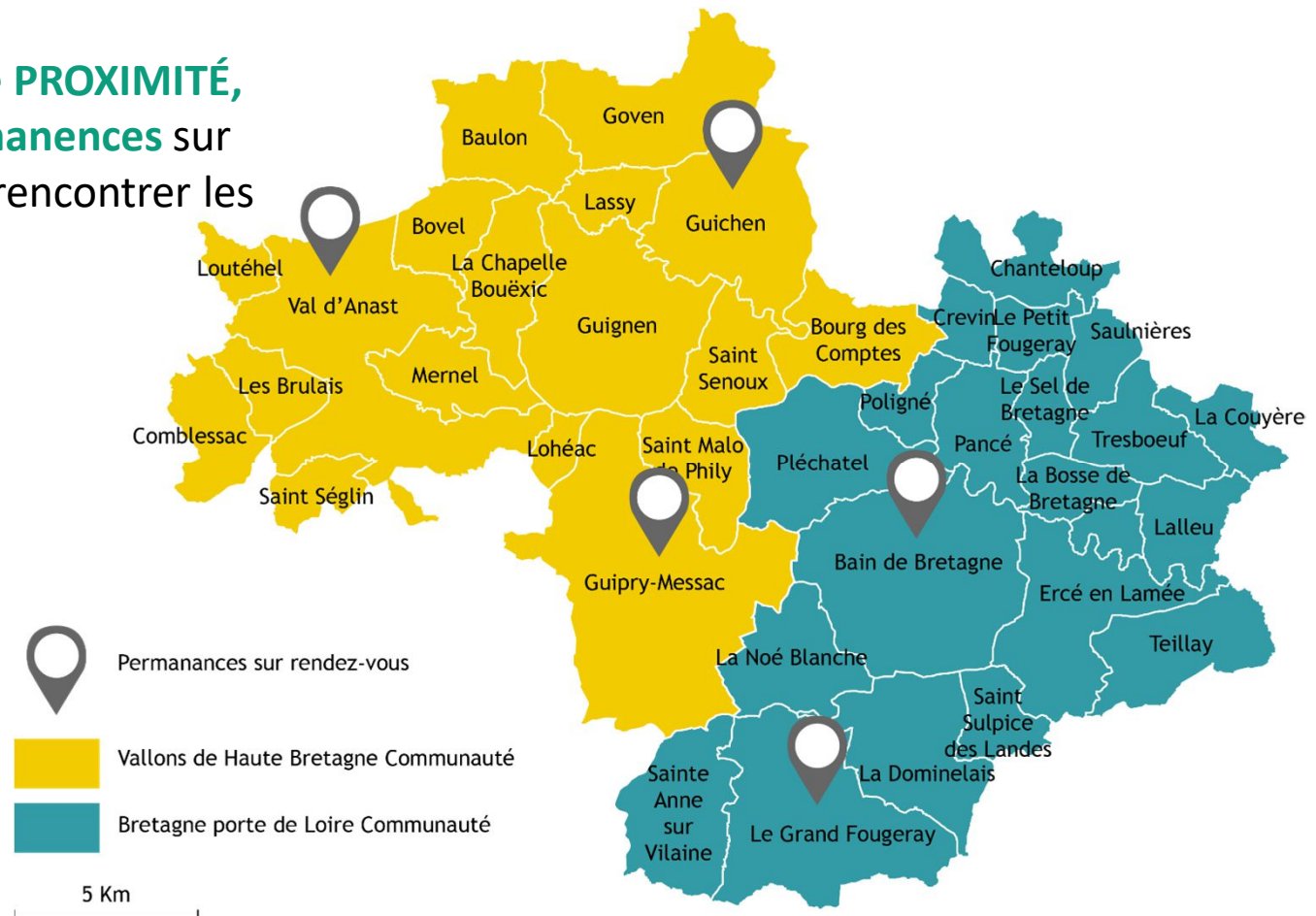
Lancement de l'Espace Rénov' Habitat

- **Fonctionnement :**

- ✓ Accueil téléphonique du lundi au vendredi 8h-19h samedi 9h-12h
- ✓ **Contact mail** via le formulaire du site internet
- ✓ Articulation avec une conseillère **ADIL35** pour la gestion quotidienne des dossiers et la prise en charge du public ANAH
- ✓ Outil de suivi des contacts via la **plateforme web UBITIK**
- ✓ **5 ½ journées** de permanences dans les communes

Lancement de l'Espece Rénov' Habitat

Pour un service de PROXIMITÉ,
5 espaces de permanences sur
rendez-vous pour rencontrer les
porteurs de projet



Lancement de l'Espace Rénov' Habitat

- Un logo :

Espace Rénov' Habitat

Pays des Vallons
DE VILAINE

- Un slogan : « *Des travaux, un projet ? Faites des économies d'énergie !* »
- Un numéro local unique : **02 99 57 02 20**
- Un site internet : www.espacerenovhabitat-paysdesvallonsdevilaine.fr

- Des soutiens locaux :



www.paysdesvallonsdevilaine.fr



Lancement de l'Espace Rénov' Habitat

Kit de communication

- **Flyers** déclinables en **kakémonos** format 100x200 cm →
- **Articles** pour la presse et les publications communales et EPCI
- **Encart** pour la communication « courte »



www.paysdesvallonsdevilaine.fr



Espace Rénov' Habitat

Pays des Vallons
DE VILAINE

Des travaux, un projet ?



Faites des économies
d'énergie

Espace Rénov' Habitat
Pays des Vallons
DE VILAINE

Contactez votre conseiller
02 99 57 02 20
(prix d'un appel local)

www.espacerenovhabitat-paysdesvallonsdevilaine.fr

Un service public de proximité
accessible à tous
(aucune condition de ressources)

Soutenu et financé par :



En partenariat avec :



Rénov' Habitat
Bretagne

Espace Rénov' Habitat

Pays des Vallons
DE VILAINE

Un accompagnement personnalisé
qui s'adapte à **votre projet**



Contactez l'**Espace Rénov' Habitat**

02 99 57 02 20

www.espacerenovhabitat-paysdesvallonsdevilaine.fr



Votre **conseiller énergie-habitat** analyse
votre demande et vous recontacte



Nous échangeons pour définir **votre projet**
(diagnostic, scénarios de travaux, devis,...)



Nous établissons un **plan de financement**
avec un **conseiller ADIL** (aides, prêts,...)



Vous sélectionnez les **artisans** et engagez la
réalisation de vos **travaux**



Nous vous **suivons** après vos travaux
(consommation d'énergie, éco-gestes,...)



Image et conception graphique : Pays des Vallons de VIlaine

www.paysdesvallonsdevilaine.fr



Lancement de l'Espece Rénov' Habitat

- Campagne de **communication nationale**

Lancée le 10/09/2018



- Coordination par l'**ADEME – Ministère TES**

- Objectif = *« rassembler et rendre visible tous les acteurs de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables »*

- Une opportunité pour donner de la **visibilité à l'Espece Rénov' Habitat** avec des lancements concomitants.

Lancement de l'Esace Rénov' Habitat

92 % des français se sentent concernés par la rénovation énergétique*

MAIS :

- Trop cher
- Trop compliqué

Espace **Rénov' Habitat**

Pays des Vallons
DE VILAINE

Nous avons déjà enregistré plusieurs appels et avons pu conseiller quelques personnes
→ Il y a une **ATTENTE FORTE** des habitants

* Sondage IFOP pourquelleenergie.fr - France Inter 10/09/2018

www.paysdesvallonsdevilaine.fr

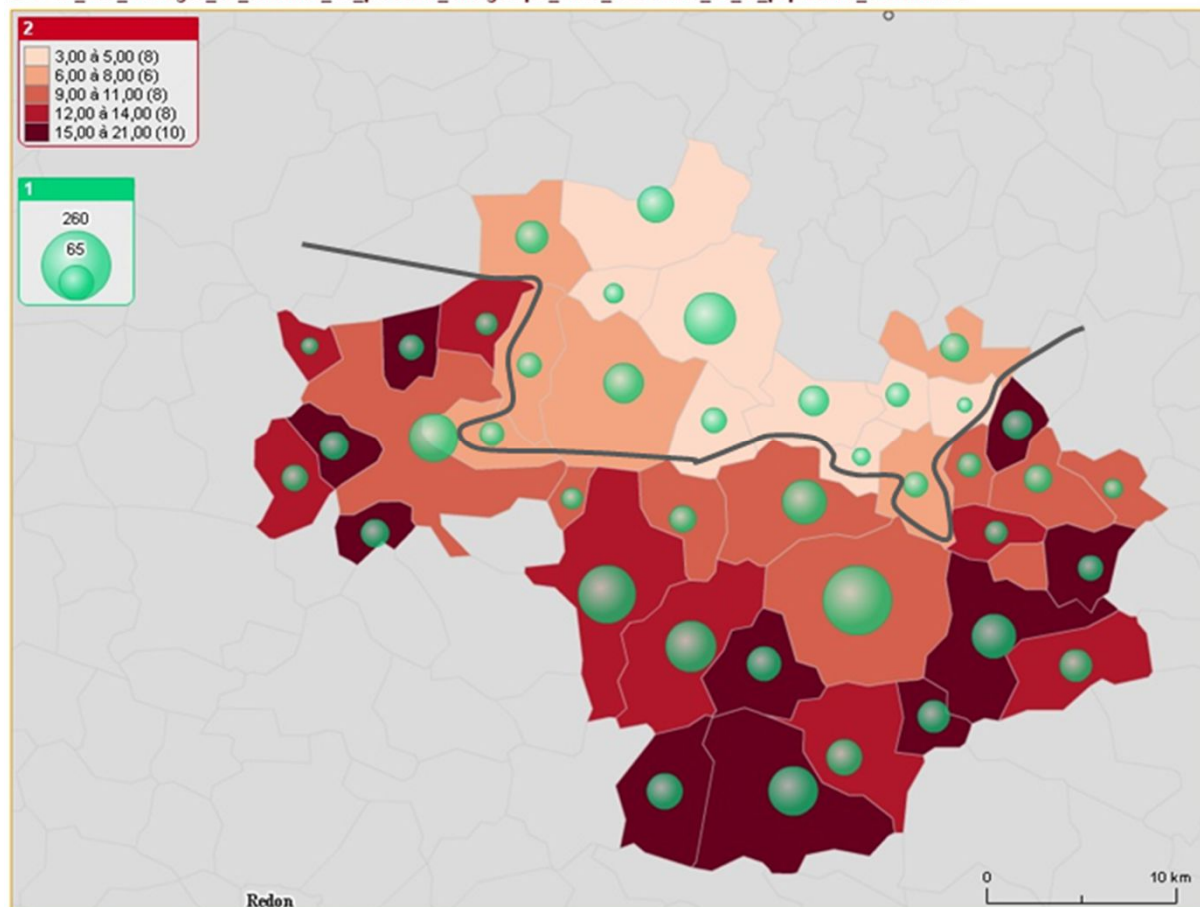


La précarité énergétique, un enjeu territorial fort

10% des ménages en situation de précarité énergétique* (soit **2500** ménages)

20% des ménages proche** du seuil de précarité énergétique

1 - Nombre de ménages en situation de précarité énergétique
2 - Part des ménages en situation de précarité énergétique dans l'ensemble de la population communale



© Géoclip - Energies Demain - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

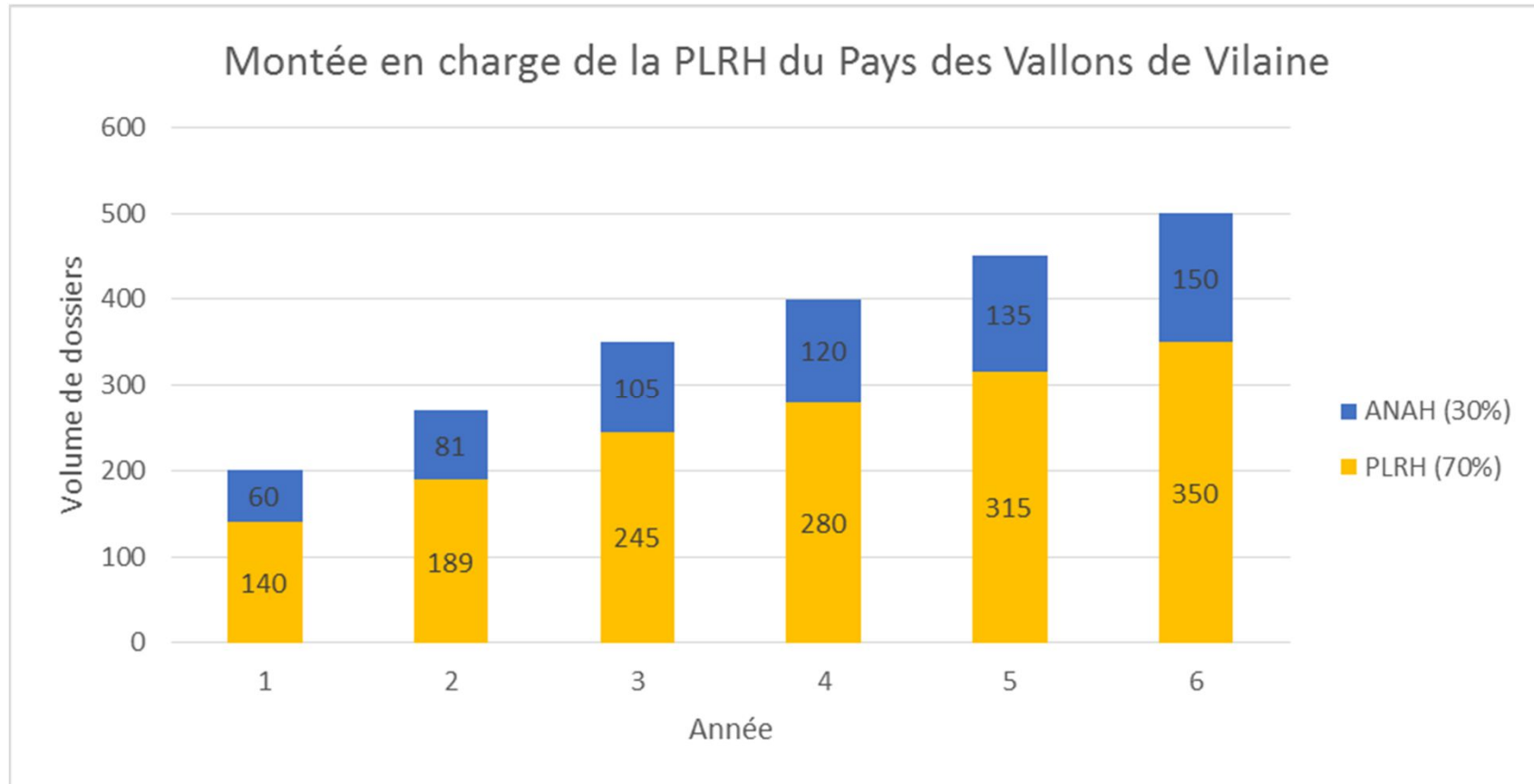
* Budget énergie (habitat + transport) > 10 % du budget total

** Budget énergie compris entre 7 et 10 %

www.paysdesvallonsdevilaine.fr



Quels objectifs ?



Espace Rénov' Habitat

Pays des Vallons
DE VILAINE

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	Année 1 01/07/2018 - 21/12/2019	Année 2 01/01/2020 - 21/12/2020	Année 3 01/01/2021 - 31/12/2021	TOTAL
Communication	10 000,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €	17 000,00 €
Salaire coordinateur	37 500,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	87 500,00 €
Salaire Conseiller énergie-habitat	60 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	140 000,00 €
Ubitik	14 400,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	19 800,00 €
Accueil téléphonique	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €
Déplacements, frais annexes	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €
TOTAL Dépenses	131 900,00 €	82 700,00 €	79 700,00 €	294 300,00 €
Proposition Région	Année 1	Année 2	Année 3	TOTAL
Ademe	40 838,00 €	40 838,00 €	- €	81 676,00 €
Region	32 373,00 €	5 065,00 €	44 238,00 €	81 676,00 €
Bonus ADEME			17 220,00 €	
Antofinancement	58 689,00 €	36 797,00 €	35 462,00 €	130 948,00 €
Autofinancement (€/hab)	0,79 €/hab	0,50 €/hab	0,48 €/hab	
Coût global du service (€/hab)	1,78 €/hab	1,12 €/hab	1,07 €/hab	

Quelle place pour la méthanisation, en 2030, dans la transition énergétique du territoire du Pays des Vallons de Vilaine ?

SYNTHESE DES ATELIERS PROSPECTIFS
du 5 avril au 14 juin 2018

TERRES d'aVENIR



Olivier Girma
Chargé d'animation
Chambre d'agriculture
de Bretagne

Contexte du projet et commanditaire



- Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial piloté par le Pays des Vallons de Vilaine, **l'ambition est de couvrir 22 à 29% de la consommation énergétique par des énergies renouvelables en 2020.**
- **Le développement de la filière méthanisation** fait partie intégrante de la stratégie de transition énergétique du territoire. A ce jour, aucune unité de méthanisation ne fonctionne et aucun porteur de projet n'a été identifié.
- **La mobilisation des citoyens** autour du climat et des énergies est un enjeu.

Problématiques posées par le commanditaire



- **Comment identifier les porteurs de projets ?**
 - Comment faciliter le développement de la méthanisation ?
 - A son échelle, quel rôle « déterminant » le Pays peut-il jouer pour faciliter/aider les porteurs de projet ?

- **Comment mobiliser les citoyens ?**
 - Quelles méthodes peut-on utiliser et quels espaces peut-on créer pour impliquer les citoyens/riverains, à différents degrés, dans les projets territoriaux de développement des énergies renouvelables, en particulier dans des projets de méthanisation agricoles ?

Un groupe multi acteurs, mais qui ?

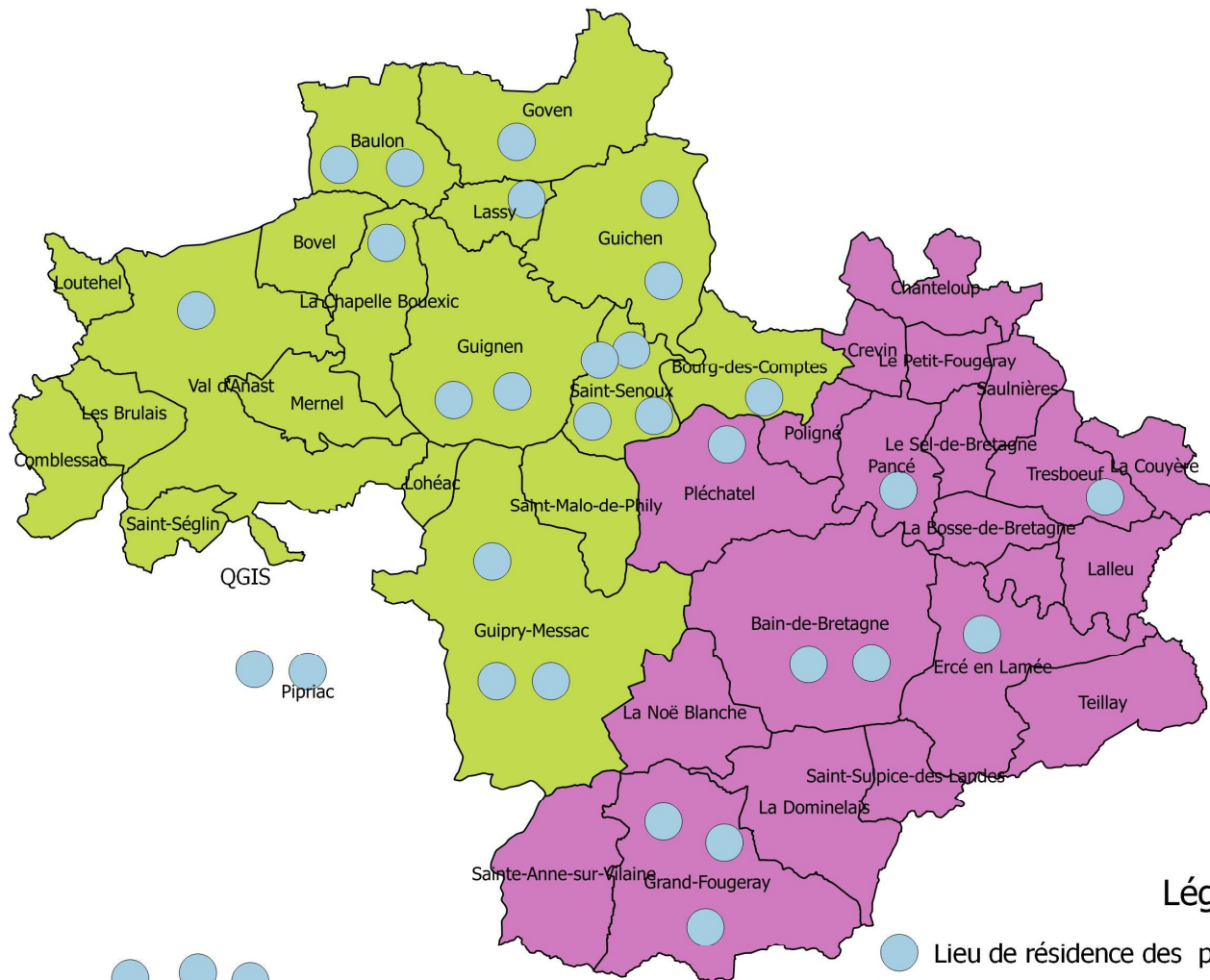


- **des agriculteurs**
- **des entreprises locales**
- **des élus locaux**
- **des porteurs de projets**
- **des organisations professionnelles agricoles**
- **des syndicats** (déchets, énergie...)
- **des membres de la société civile**
- **des associations**
- **des acteurs du territoire agissant sur la transition énergétique**






Vivant ou travaillant sur le territoire du Pays des Vallons de Vilaine et ayant un intérêt à traiter de cette question.

PAYS DES VALLONS DE VILAINE



Légende

-  Lieu de résidence des personnes présentes aux ateliers
-  CC Bretagne porte de Loire Communauté
-  CC de Vallons de Haute-Bretagne Communauté

0 5 10 km



Carte réalisée par la Chambre d'agriculture de Bretagne, mai 2018.

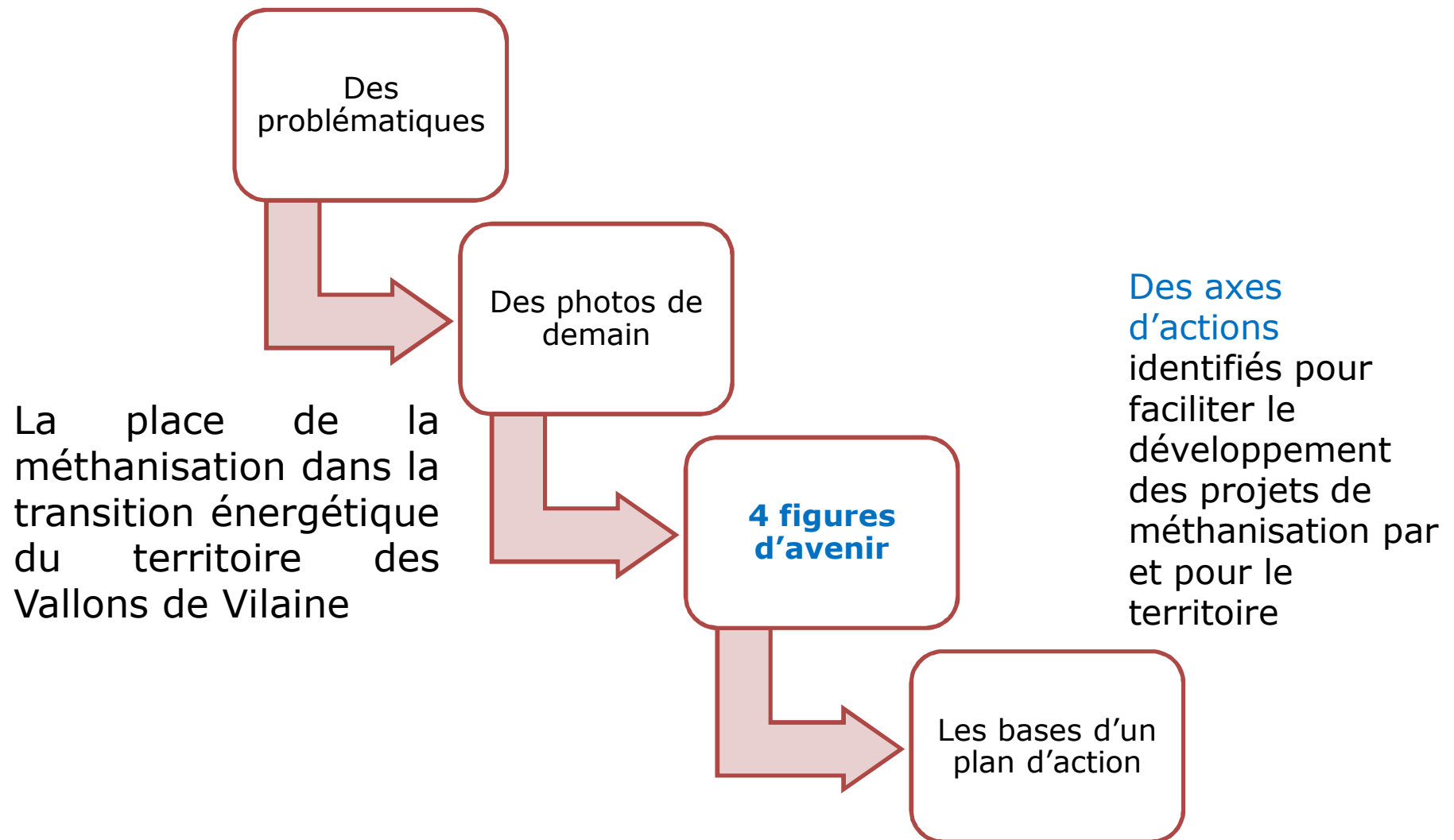
Redon

La question posée au groupe d'acteurs locaux



**Quelle place pour la méthanisation, en 2030,
dans la transition énergétique du territoire
du Pays des Vallons de Vilaine ?**

3 réunions pour poser les bases d'un plan d'action territorialisé



4 figures d'avenir pour la méthanisation dans la transition énergétique des Vallons de Vilaine



Des agriculteurs producteurs d'énergie

qui participent à la transition énergétique territoriale

Des fermes autonomes en énergies

qui couvrent leurs besoins énergétiques par l'auto-consommation de tout ou partie de l'énergie produite

Des synergies entre acteurs locaux

pour créer de la valeur ajoutée les énergies de la filière méthanisation

Des projets de grandes dimensions

qui devront répondre à l'intérêt général et aux craintes des riverains

Éléments influençant les 4 figures d'avenir



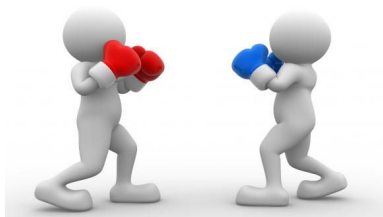
- **La rentabilité économique des projets agricoles dans un environnement de marché certain (biogaz injecté...).**
- **Les projets inscrits dans l'intérêt général de la société (climat, santé, paysage, économie locale, emplois...).**
- **Les porteurs de projets à l'écoute des craintes des riverains (nuisances...) et des citoyens (participation, implication, prise en compte des besoins des usagers...).**
- **Des élus locaux moteurs et facilitateurs dans l'émergence des projets locaux de méthanisation.**

N° de
la place

Pour la présentation de chaque place des projets méthanisation possible à l'avenir



ILLUSTRATIONS



Contexte du futur

Les projets
méthanisation

Éléments clés du futur
envisagé

Rôle des élus
locaux

Relations entre porteurs de projet et population

4 figures d'avenir pour la méthanisation dans la transition énergétique des Vallons de Vilaine



Des agriculteurs producteurs d'énergie

qui participent à la transition énergétique territoriale

Des fermes autonomes en énergies

qui couvrent leurs besoins énergétiques par l'auto-consommation de tout ou partie de l'énergie produite

Des synergies entre acteurs locaux

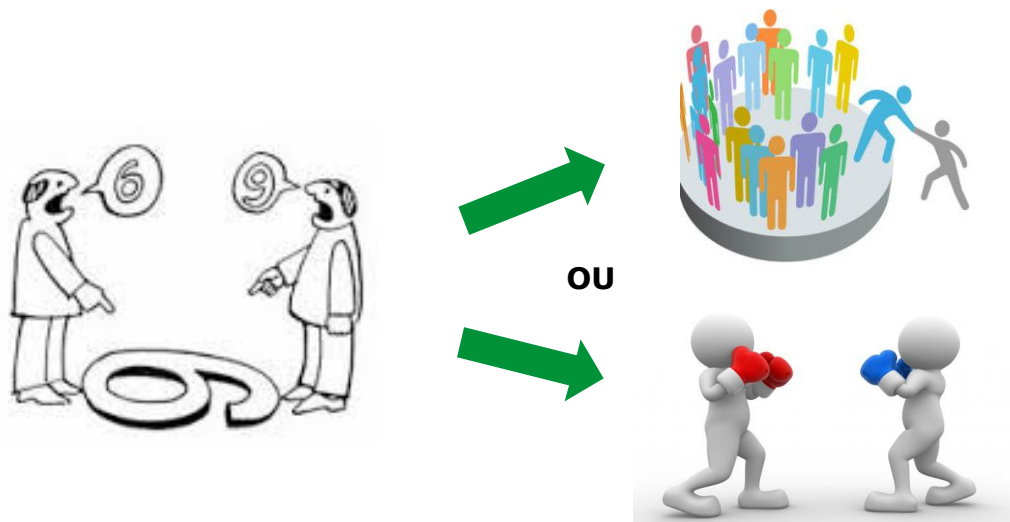
pour développer les énergies de la filière méthanisation

Des projets de grandes dimensions

qui devront répondre à l'intérêt général et aux craintes des riverains

Des agriculteurs producteurs d'énergie

qui participent à la transition énergétique territoriale



La réalité des marchés agricoles mondiaux sont volatiles et concurrentiels.

La garantie du tarif de rachat de l'énergie sur le moyen terme (biogaz et électricité).

Des projets de dimensions variables positionnés sur le marché local de l'énergie.

Les agriculteurs ont diversifié leur production et sécurisé leur revenu.

L'image de l'agriculture a évolué positivement et des fermes sont perçues plus comme une solution qu'un problème vis-à-vis de l'environnement !

Un curseur à placer par le porteur de projet pour ouvrir des espaces de dialogues pour se comprendre. Différents degrés d'implication (d'une réunion publique à une participation citoyenne au capital du projet, en passant par des négociations dans le cas de tensions).

Les élus locaux participent pour faciliter l'intégration des projets : ouvrir des espaces de débats pour expliquer le sens des projets, aider à la recherche de foncier, aider à informer, soutenir financièrement...

Des agriculteurs producteurs d'énergie qui participent à la transition énergétique territoriale



Relation de confiance avec la population / facilité
d'intégration :



Engagement de la collectivité :



Agriculteurs, acteurs du dialogue :



Facilité à investir ce type de place par les agriculteurs :
Besoin d'accompagnement (innovation, dialogue...)



Pour vous, est-ce que cette place est engagée ?

Les communes et les intercommunalités ne sont pas engagées sur cette voie de développement territorial. La compétence développement économique des intercommunalités a un rôle à jouer pour aider les projets à se concrétiser.

Pour vous, est-elle probable demain ?

Le Pays joue son rôle. Est-il prêt à impulser cette dynamique dans les EPCI ?

4 figures d'avenir pour la méthanisation dans la transition énergétique des Vallons de Vilaine



Des agriculteurs producteurs d'énergie

qui participent à la transition énergétique territoriale

Des fermes autonomes en énergies

qui couvrent leurs besoins énergétiques par l'auto-consommation de tout ou partie de l'énergie produite

Des synergies entre acteurs locaux

pour développer les énergies de la filière méthanisation

Des projets de grandes dimensions

qui devront répondre à l'intérêt général et aux craintes des riverains

Des fermes autonomes en énergies

qui couvrent leurs besoins énergétiques par l'auto-consommation de tout ou partie de l'énergie produite



L'augmentation programmée du coût des énergies fossiles pousse certains agriculteurs à augmenter l'autonomie à l'échelle de leur exploitation pour maîtriser les coûts de production.

Des projets de petites dimensions qui s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire : valorisation organique et énergétique des déchets de la ferme.

Les fermes auto-consomment l'énergie et peuvent revendre le surplus pour la consommation locale.

La recherche de l'autonomie permet de **diminuer sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur** (variabilité des prix des aliments, des intrants...).

Les élus locaux **communiquent pour valoriser les bonnes pratiques** (agriculture durable). **Dans certains cas, les élus donnent une aide financière et bénéficient ainsi d'une vitrine pour le territoire.**

Des fermes confortées dans leur **rôle positif vis-à-vis de l'intérêt général.**
Des relations de proximité et de confiance entre les fermes et la population.

Des fermes autonomes en énergies

qui couvrent leurs besoins énergétiques par l'auto-consommation de tout ou partie de l'énergie produite



Relation de confiance avec la population / facilité d'intégration :



Engagement de la collectivité :



Agriculteurs, acteurs du dialogue :



Facilité à investir ce type de place par les agriculteurs :

Besoin d'accompagnement (transformation, conforter les circuits de distribution, potentiel de développement économique ...)



Pour vous, est-ce que cette place est engagée ?

Il y a des agriculteurs exemplaires qui réduisent leur consommation d'électricité (ex : pré-refroidisseur de lait, récupérateur de chaleur sur le tank à lait...).

Pour vous, est-elle probable demain ? Oui et non.



4 figures d'avenir pour la méthanisation dans la transition énergétique des Vallons de Vilaine



Des agriculteurs producteurs d'énergie

qui participent à la transition énergétique territoriale

Des fermes autonomes en énergies

qui couvrent leurs besoins énergétiques par l'auto-consommation de tout ou partie de l'énergie produite

Des synergies entre acteurs locaux

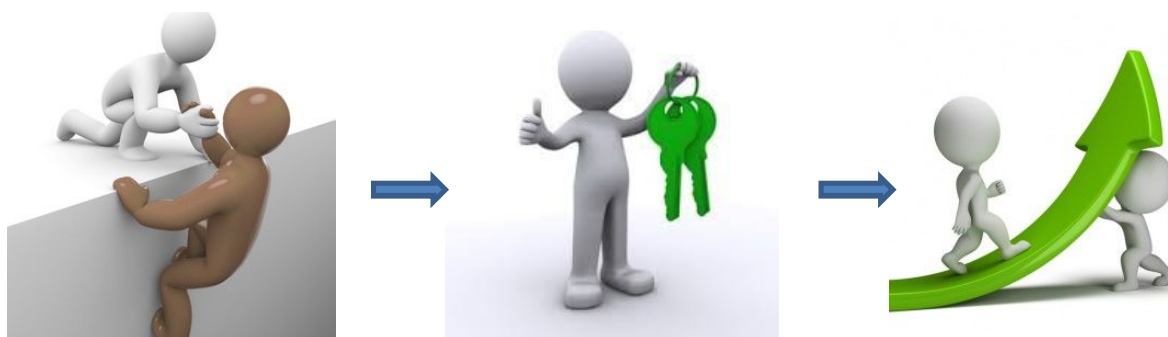
pour créer de la valeur ajoutée à partir des énergies de la filière méthanisation

Des projets de grandes dimensions

qui devront répondre à l'intérêt général et aux craintes des riverains

Des synergies entre acteurs locaux

pour créer de la valeur ajoutée à partir des énergies de la filière méthanisation



Les déchets deviennent des ressources pour le développement du territoire.

La logique de l'économie circulaire permet de faire des ponts entre les besoins de certaines entreprises/collectivités et les ressources du territoire.

Des projets de dimensions intermédiaires dont **l'implantation est stratégique/consumation pour créer de la valeur ajoutée.**

La recherche de la valorisation des énergies de la méthanisation facilite l'implantation de nouvelles activités économiques : production locale de granulés de bois, chauffage de serres, stations bioGNV sur l'axe Rennes-Nantes...

Les élus locaux adoptent une vision globale du développement économique et facilitent la mise en relation des acteurs, valorisent les réseaux inter-entreprises, pour faire émerger les initiatives locales.

Un curseur entre difficultés d'exploitation et rentabilité. Des projets énergétiques peuvent offrir une vitrine en termes d'innovation (portes ouvertes...).

Des synergies entre acteurs locaux

pour créer de la valeur ajoutée à partir des énergies de la filière méthanisation



Relation de confiance avec la population / facilité d'intégration :



Engagement de la collectivité :



Agriculteurs, acteurs du dialogue :



Facilité à investir ce type de place par les agriculteurs :



Pour vous, est-ce que cette place est engagée ?

Non.

Pour vous, est-elle probable demain ? Oui.

4 figures d'avenir pour la méthanisation dans la transition énergétique des Vallons de Vilaine



Des agriculteurs producteurs d'énergie

qui participent à la transition énergétique territoriale

Des fermes autonomes en énergies

qui couvrent leurs besoins énergétiques par l'auto-consommation de tout ou partie de l'énergie produite

Des synergies entre acteurs locaux

pour créer de la valeur ajoutée à partir des énergies de la filière méthanisation

Des projets de grandes dimensions

qui devront répondre à l'intérêt général et aux craintes des riverains

Des projets de grandes dimensions

qui devront répondre à l'intérêt général et aux craintes des riverains



Des projets de grandes dimensions sont fragilisés par la perception des riverains (taille, nuisances, capitaux...).

Des projets de grandes dimensions (qui peuvent impliquer des industries agroalimentaires) **captent beaucoup de ressources méthanogènes.**

Des projets complexes à mener du fait de la multiplicité des parties prenantes (industries, agriculteurs, collectivités, riverains/population...)

Les élus locaux doivent faire face à l'intégration des projets de méthanisation qui contribuent à l'économie locale.

Les riverains ont une image négative des projets de grande dimension craintes des nuisances olfactives, sonores, visuelles, dévaluation des biens immobiliers...
La relation et la confiance des riverains est difficile à établir.
La prise en compte des craintes des riverains est déterminante.

Une place fragile

pour les projets de taille trop importante et/ou où les capitaux ne sont pas partagés



Confiance de la population / facilité d'intégration :



Engagement de la collectivité :



Agriculteurs, acteurs du dialogue :

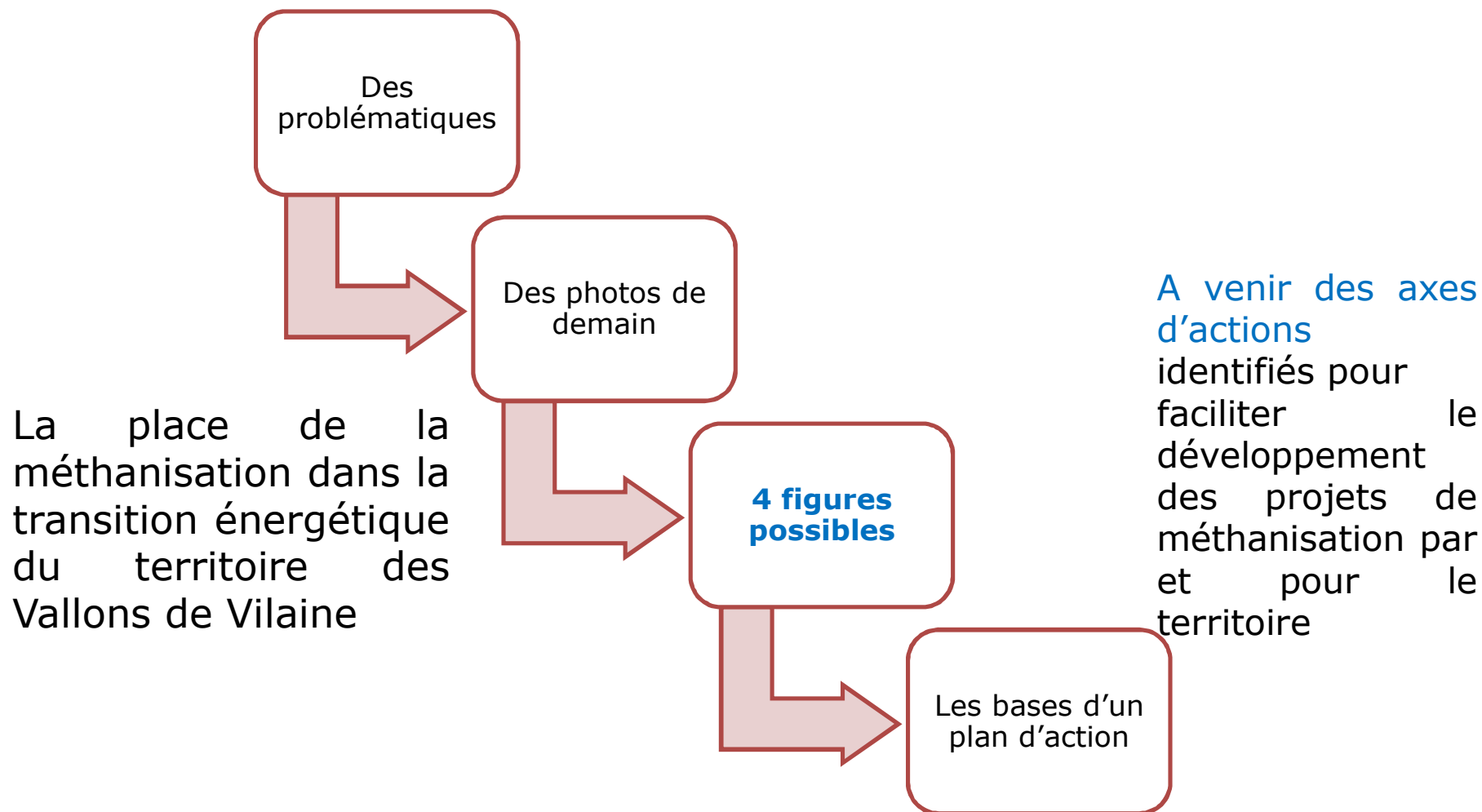


Facilité à investir ce type de place par les agriculteurs :



Remarque : Travailler sur l'image à laquelle l'entreprise porteur de projet est adossée.

Vous avez produit quoi en 3 réunions ?



Objectifs	Axes d'action
Faciliter la compréhension des enjeux de transition entre agriculteurs, porteurs de projet et population	1 - Apprendre à se connaître et à comprendre les enjeux climat, énergie et les aspects techniques de la méthanisation
Valoriser les pratiques agricoles en lien avec cette mutation des territoires ruraux	2 - Communiquer positivement sur les pratiques agricoles en lien avec les objectifs du plan climat du territoire (climat, bocage, production d'énergie...)
Faciliter le parcours du porteur de projet	3 - Appuyer au montage du dossier pour les différentes étapes (permis, autorisation, choix du constructeur, prise en main de l'exploitation...)
Développer les projets de méthanisation en valorisant des ressources locales (déchets méthanogènes)	4 - Soutenir quelques productions pilotes qui injectent du biogaz dans le réseau pour couvrir les besoins de la population (émergence, investissement, communication...)
	5 - Faciliter l'implantation des projets sur des sites proches d'équipements consommateurs d'énergie (piscines, nouvelles zones d'aménagement...)
	6 - Sécher du bois pour valoriser la chaleur des unités de cogénération
	7 - Conforter, appuyer les projets agricoles visant l'auto-consommation et l'autonomie
Faciliter l'implantation de projets innovants et participer au rayonnement du territoire	8 - Accompagner les acteurs locaux pour travailler ensemble et faire avancer les projets
	9 - Soutenir un projet de station biogaz pour les véhicules...
	10 - Favoriser une unité de méthanisation en lien avec le Smictom et le compost 100% local
Faciliter la mutualisation (ressources, emploi, équipements, stockage, transport...)	11 - Implanter une unité locale de fabrication de granulés bois
Faciliter l'intégration des projets méthanisation à partir du moment où il y a un impact	12 - Favoriser la mutualisation des ressources et des moyens : équipements, matériel, emploi, technologie...
	13 - Organiser des espaces de rencontres, de dialogue entre producteurs et consommateurs
	14 - Aider les porteurs de projets à intégrer leur projet dans le territoire
	15 - Permettre à des citoyens de s'impliquer dans des projets

Identification des actions possibles pour faciliter la place des projets agricoles



- Parmi les types d'actions donnés dans le cadre des réunions passées, en voyez-vous d'autres ?
- En préciseriez-vous certaines ?

Priorisons les actions !!!

Parmi les axes d'actions évoqués précédemment, donnez le chiffre des 2 voire 3 actions que vous verriez prioritaires pour faciliter des projets de méthanisation.

Identification des actions possibles pour faciliter la place des projets agricoles



- **Quelle cohérence et quelle articulation entre la stratégie de développement économique des Communautés de communes et celle du développement de la filière méthanisation portée par le Pays ?**
- **Comment contribuer à l'appropriation du sujet de la méthanisation par la population?**

Deux facteurs de réussite pour le développement de la filière : une ambition politique claire d'élus des Communautés de communes avec des moyens alloués à cette politique publique et un coordinateur pour le suivi.

17 personnes ont participé à prioriser les actions lors du 3^e atelier.

Les actions prioritaires pour faciliter la mise en place des projets agricoles



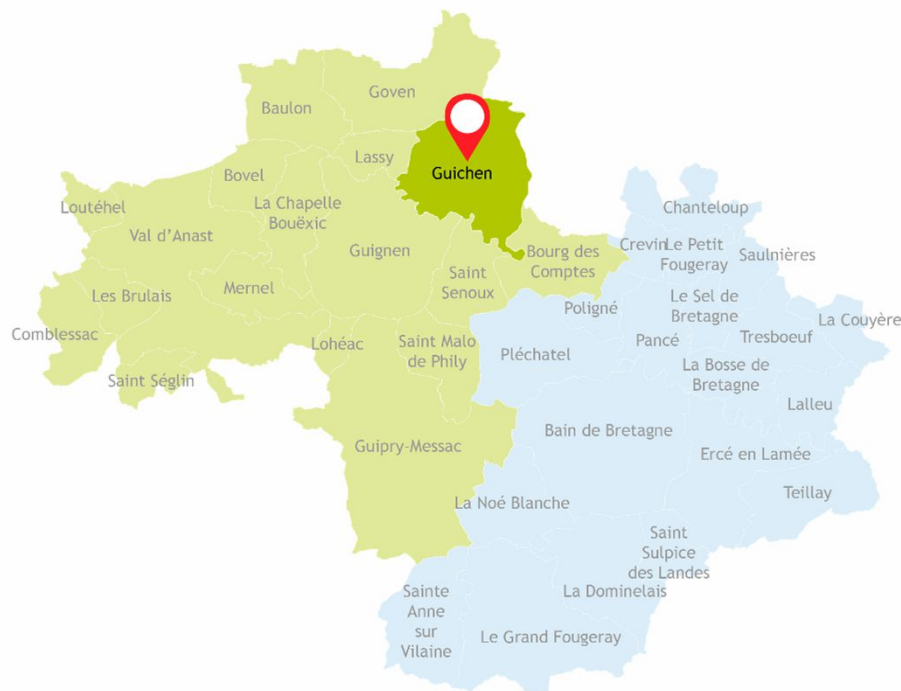
- **Permettre à des citoyens de s'impliquer dans des projets [9]** dans la logique de l'intérêt général et de faciliter l'intégration des projets méthanisation (impacts, usagers...)
- **Apprendre à se connaître et à comprendre les enjeux climat, énergie et les aspects techniques de la méthanisation [5]** pour faciliter la compréhension des enjeux de transition énergétique (et territoriale) entre agriculteurs, porteurs de projet et population
- **Communiquer positivement sur les pratiques agricoles en lien avec les objectifs du plan climat [5]** (bocage, production d'énergie, air, eau...) pour faire connaître la transition énergétique et valoriser les pratiques agricoles en lien avec la transition des territoires ruraux
- **Soutenir quelques productions pilotes qui injectent du biogaz dans le réseau pour couvrir les besoins de la population (émergence, investissement, communication...) [4] / Aider les porteurs de projets à intégrer leur projet dans le territoire [4]**

Énergies renouvelables : Développement de la méthanisation

Quels projets locaux en émergence ?



Énergies renouvelables : Développement de la méthanisation



GAEC du Vallon – L'Aubodais (Guichen)

Exploitation laitière

Injection réseau - 40 normo m³

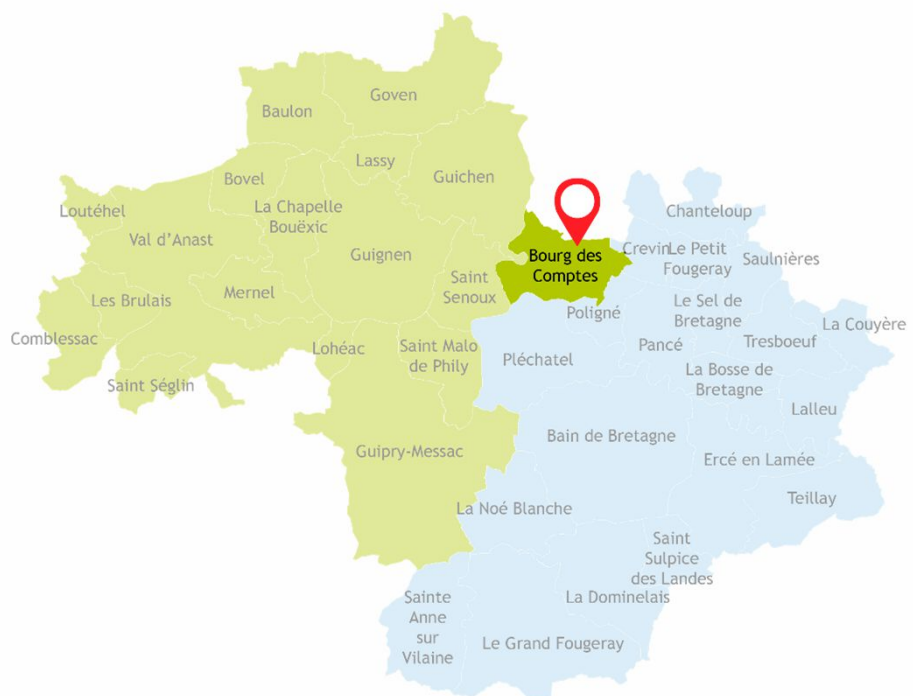
Printemps – été 2018 : PC

Septembre 2018 : offres bancaires

Octobre – Novembre 2018 : choix constructeur

Été 2019 : fonctionnement

Énergies renouvelables : Développement de la méthanisation



Association METHA BDC – (Bourg-des-Comptes)

Collectif d'une quinzaine d'agriculteurs

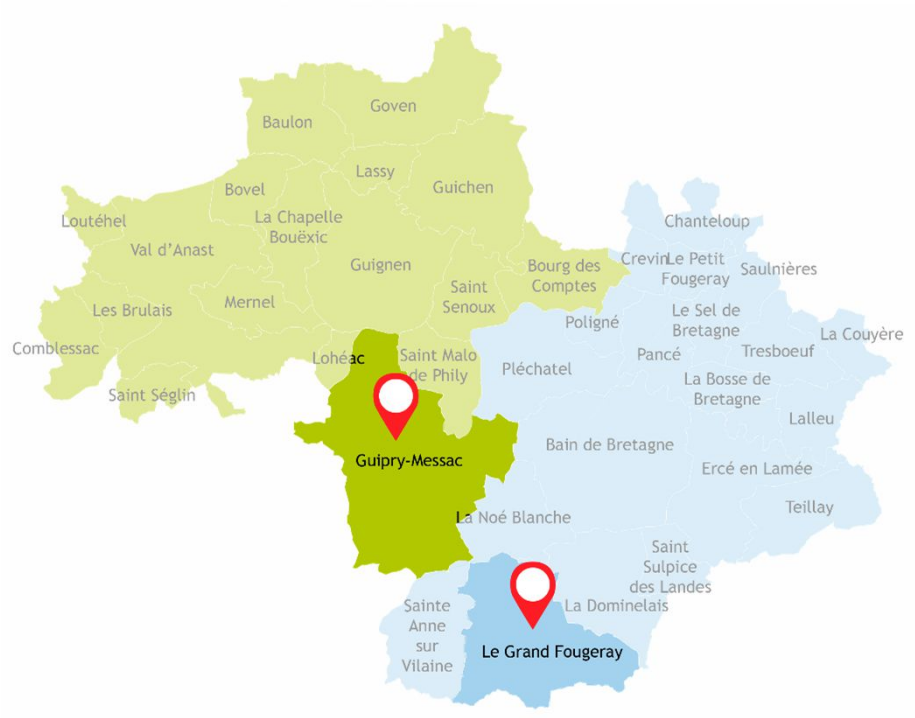
Injection réseau - 50 normo m³

Été 2018 : création de l'association –
localisation du projet

Été - automne 2018 : cycle de 4 jours
de formation avec la Chambre
d'Agriculture

Hiver 2018-2019 : consolidation du
collectif et lancement de la phase
étude

Énergies renouvelables : Développement de la méthanisation



GAEC de la Piais (GUIPRY-MESSAC)
+ un agriculteur de GRAND-FOUGERAY
→ Ont des réflexions sur de potentiels projets – à suivre